

Lassonde

Rapport de gestion annuel

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Table des matières

1	Base de présentation	3
2	Énoncés prospectifs	3
3	Profil de la Société	5
4	Informations annuelles choisies	6
5	Stratégie pluriannuelle	6
6	Faits saillants financiers	8
7	Perspectives	10
8	Quatrième trimestre	12
9	Résumé des résultats trimestriels.....	16
10	Informations financières annuelles.....	17
11	Situation financière.....	21
12	Analyse des informations annuelles choisies	23
13	Financement et liquidités	24
14	Arrangements hors état consolidé de la situation financière.....	25
15	Information sur les actions	25
16	Dividendes	26
17	Événement postérieur	26
18	Mesures financières non conformes aux IFRS	26
19	Incertitudes et principaux facteurs de risque	32
20	Instruments financiers et exposition aux risques financiers	43
21	Hypothèses et estimations comptables significatives	45
22	Adoption de normes IFRS	46
23	Modifications comptables futures	46
24	Transactions entre parties liées	47
25	Contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »)	47
26	Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)	47

1 Base de présentation

Le présent rapport de gestion présente les facteurs qui ont un effet significatif sur les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie de Industries Lassonde inc. (« Lassonde » ou la « Société »). Ce rapport de gestion se doit d'être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités (« états financiers consolidés ») de la Société et les notes afférentes. En plus de contenir l'analyse du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2022, le rapport tient compte de tout élément pouvant être considéré comme significatif survenu entre le 31 décembre 2022 et sa date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, soit le 31 mars 2023 inclusivement. L'information financière du présent rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, la monnaie de présentation des données financières du présent document est le dollar canadien et tous les montants sont exprimés en millions de dollars, ce qui peut entraîner certains écarts de calculs liés à l'arrondissement des montants.

Ce rapport de gestion est disponible sur le site Internet de Industries Lassonde inc au www.lassonde.com. Les lecteurs trouveront ce même rapport de gestion, la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les documents complémentaires, les communiqués de presse, les attestations des dirigeants relatives à l'exercice financier 2022 ainsi que davantage de renseignements sur la Société sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com. Des copies imprimées de ces documents peuvent être obtenues en communiquant avec le bureau de la secrétaire corporative de Lassonde. Les actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Industries Lassonde inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole LAS.A.

Ce document contient des mesures financières non conformes aux IFRS. Lassonde présente ses résultats financiers conformément aux IFRS et évalue généralement sa performance financière à l'aide de mesures financières préparées selon les IFRS. Cependant, ce rapport de gestion fait également référence à certaines mesures qui ne sont pas conformes aux IFRS, notamment les suivantes : Résultat d'exploitation ajusté; Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») ajusté; Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société; Résultat de base et dilué ajusté par action; Fonds de roulement d'exploitation; Jours de fonds de roulement d'exploitation; Capitaux employés et sources de capitaux; Rendement sur capitaux employés; et Dette nette sur BAIIA ajusté. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Veuillez vous référer à la *section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS »* du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant. La Société utilise des mesures (et des ratios) qui ne sont pas conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance opérationnelle et sa situation financière d'une période à l'autre. Ces mesures sont présentées en complément afin d'améliorer la compréhension des résultats d'exploitation de Lassonde, et non pas en remplacement des résultats IFRS. De plus, les mesures qui ne sont pas conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme un substitut aux informations financières connexes préparées conformément aux IFRS.

2 Énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte de l'« information prospective » et les communications publiques verbales et écrites de la Société qui ne constituent pas un fait historique peuvent être réputées une « information prospective » au sens de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés constituant de l'information prospective sont fondés sur les attentes, estimations, projections, croyances, jugements et hypothèses actuels selon l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif applicable a été fait à la lumière de l'expérience de la Société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs et buts de la Société ainsi que des énoncés liés aux croyances, plans, cibles, buts, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la Société. Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « continuer », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échéancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but » et d'autres expressions similaires suggérant des événements futurs ou un rendement futur ainsi que la forme négative de ces termes ou leurs variations. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels soient sensiblement différents de ceux qui avaient été prévus dans ces énoncés. Divers facteurs ou diverses hypothèses sont habituellement appliqués par la Société pour tirer des conclusions ou pour établir les prévisions, projections, prédictions ou estimations formulées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la Société, y compris l'information obtenue de sources tierces. Dans le présent rapport, les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, les énoncés indiqués dans la *section 7 – « Perspectives »* ci-après, qui présente aussi certaines des principales hypothèses (mais pas toutes) utilisées pour établir les énoncés prospectifs.

Ces énoncés prospectifs se rapportent à des événements futurs et sont, en raison de leur nature, assujettis à de nombreux facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels divergent sensiblement des énoncés prévus. Les lecteurs sont prévenus que les hypothèses étudiées par la Société pour appuyer ces énoncés pourraient se révéler inexactes en totalité ou en partie. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats exprimés, implicites ou projetés dans

les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants : la disponibilité des matières premières (notamment en raison des changements climatiques, des conditions météorologiques extrêmes, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle locale ou mondiale, de la perte de fournisseurs clés ou de la concentration des fournisseurs, des répercussions de pandémies, de l'évolution du contexte géopolitique, des conflits militaires et des sanctions commerciales) et les variations de prix qui en découlent; les fluctuations des frais de transport entrant et sortant, l'incidence du prix du pétrole (et de ses dérivés) sur les coûts directs et indirects de la Société, ainsi que la capacité de cette dernière de transférer ces augmentations au moyen de hausses des prix ou d'autres moyens, le cas échéant, à ses clients dans des conditions de marché concurrentielles; l'incapacité à maintenir de solides plateformes d'approvisionnement et de fabrication ainsi que des canaux de distribution efficaces; les perturbations ou les défaillances des systèmes de technologie de l'information de la Société, notamment la capacité d'accéder aux technologies nécessaires pour atteindre les cibles, engagements et objectifs de la Société, et le développement et la performance des technologies; les cybermenaces et les autres risques liés à la technologie de l'information en lien avec les interruptions d'activités, la confidentialité, l'intégrité des données et les fraudes par compromission de courriels d'affaires; la pénurie de main-d'œuvre en Amérique du Nord et son incidence sur l'embauche, la formation, le perfectionnement, la fidélisation et la fiabilité des membres du personnel compétents et/ou clés ainsi que sur leur productivité, les enjeux en matière d'emploi (y compris la rémunération), la conformité aux lois sur les normes du travail dans divers territoires et la possibilité d'arrêts de travail en raison du non-renouvellement des conventions collectives ou autres raisons; l'instauration réussie des programmes de santé et de sécurité de la Société et l'application des lois et règlements en matière de santé et sécurité; les blessures graves subies par un employé ou le décès d'un employé, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la continuité des activités de la Société et sa réputation et engendrer des coûts liés à la conformité; le déploiement fructueux de la Stratégie (définie à la *section 5 – « Stratégie pluriannuelle »* ci-après) de la Société, notamment les composantes importantes comme le projet Eagle; les changements climatiques et les catastrophes entraînant une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses en immobilisations et une réduction de la production, et ayant une incidence sur la disponibilité, la qualité ou la volatilité des prix des principaux produits de base achetés par la Société; les litiges avec des fournisseurs importants; la consolidation accrue des clients dans le secteur de l'alimentation, ce qui leur donne un pouvoir de négociation important qui pourrait limiter la capacité de la Société à hausser ses prix pour compenser les pressions inflationnistes; les événements marquants, comme une défaillance de systèmes et d'équipement, une pandémie et des désastres naturels, ou une fréquence accrue ou une intensité des conditions météorologiques extrêmes (notamment en raison des changements climatiques) pouvant mener à des interruptions d'activités à l'une des installations de la Société ou chez certains fournisseurs; la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de durabilité environnementale ainsi que le coût des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux; les modifications apportées aux lois (y compris, les impôts et taxes et les tarifs douaniers), aux règlements, aux règles et aux politiques qui touchent les activités de la Société, ainsi que leur interprétation, et les nouvelles prises de position adoptées par les autorités compétentes; l'incapacité à s'adapter aux changements et les faits nouveaux touchant le secteur de la Société, notamment, les préférences, les goûts et les habitudes d'achat des clients, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients; la gestion de crise et l'exécution du plan de continuité des affaires; l'incapacité de maintenir la sécurité et l'intégrité des produits de la Société qui pourrait entraîner des rappels de produits et des réclamations en responsabilité du fait des produits visant des produits alimentaires mal étiquetés, falsifiés, contaminés ou avariés, et nuire à sa réputation; les menaces à la réputation de la Société et de ses marques, notamment en raison de son incapacité à répondre aux attentes ESG des parties prenantes ou à réaliser les bénéfices attendus à cet égard; les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, de la liquidité et du crédit, du cours des actions et des obligations de retraite; la détérioration des conditions macroéconomiques générales, y compris les conflits internationaux, qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les fournisseurs, les clients et les coûts d'exploitation de la Société; l'imposition de frais de restructuration, de frais d'aliénation ou d'autres frais connexes ainsi que la constatation de perte de valeur du goodwill ou d'actifs à long terme, particulièrement dans un contexte de performance difficile et d'augmentation du coût du capital; la suffisance de la garantie d'assurance; les flux de trésorerie futurs prévus et leur suffisance, les sources de capitaux à des taux attractifs, les obligations contractuelles futures, les options de financement futures, le renouvellement des facilités de crédit et la disponibilité de capitaux pour financer les plans de croissance, les obligations d'exploitation et les dividendes; le rendement du régime de retraite, notamment le caractère adéquat des cotisations, des actifs et des passifs potentiels au titre du régime de retraite; l'incidence et l'issue des actions en justice, litiges et instances réglementaires potentiels auxquels la Société peut être partie; et l'innovation ainsi que l'utilisation et le déploiement futurs de la technologie et les résultats futurs attendus associés, la capacité de la Société à protéger sa propriété intellectuelle et les coûts engagés pour ce faire.

La Société avertit les lecteurs que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Elle les avertit aussi que certains des énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport, comme les énoncés concernant le taux de croissance des ventes, la productivité et le niveau de service, le coût des principales matières premières et autres intrants, les charges (incluant les charges relatives à la Stratégie), le taux effectif d'impôt, le fonds de roulement et les investissements en immobilisations, peuvent être considérés comme étant des perspectives financières aux fins de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces perspectives financières sont présentées pour évaluer les bénéfices futurs potentiels et les utilisations futures prévues des flux de trésorerie, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les lecteurs ne doivent pas présumer que ces perspectives financières seront réalisées.

Vous trouverez plus d'information sur les facteurs de risque à la *section 19 – « Incertitudes et principaux facteurs de risque »* du présent rapport de gestion. Les lecteurs devraient lire cette section attentivement.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document n'ont valeur qu'à la date des présentes. À moins d'y être tenue par la loi, la Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. **Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.**

3 Profil de la Société

Industries Lassonde inc. est un chef de file de l'industrie des aliments et des boissons en Amérique du Nord. La Société développe, fabrique et commercialise une vaste gamme de produits de marque privée et de marque nationale, incluant des breuvages prêts à boire, des collations à base de fruits ainsi que des concentrés de jus surgelés. Elle est aussi une importante productrice de sauces aux canneberges et de produits alimentaires spécialisés tels que des sauces pour pâtes, des soupes ainsi que des bouillons et sauces à fondue.

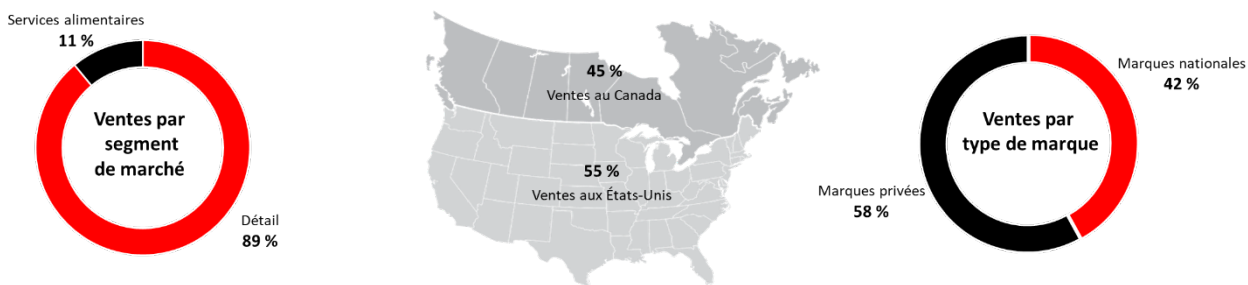
Lassonde est fidèle à sa vision de mettre plus de ses produits savoureux entre les mains de plus de consommateurs, qui répondront à plus de besoins, pour diverses occasions, chaque jour et en continuant de se concentrer sur la fabrication de boissons et d'aliments de qualité que les consommateurs aiment et les clients apprécient, dont les employés sont fiers et qui respectent notre planète.

La Société fabrique ses produits de qualité supérieure grâce à l'expertise de plus de 2 700 employés travaillant dans 17 usines situées au Canada et aux États-Unis (« É.-U. »). Pour en apprendre davantage, visitez le www.lassonde.com.

La Société est active dans deux segments de marché :

- Les ventes au détail regroupent (i) les ventes effectuées aux détaillants et grossistes en alimentation, dont les chaînes de supermarchés, les marchands indépendants, les grandes surfaces, les clubs-entrepôts ainsi que les grandes chaînes de pharmacies et (ii) les ventes en ligne; et
- Les ventes aux services alimentaires regroupent les ventes effectuées aux restaurants, hôtels, hôpitaux, écoles et grossistes desservant ces établissements.

Répartition des ventes (2022)



Principales marques nationales



Les produits de marque nationale de la Société sont vendus dans des emballages variés et sous de nombreuses marques de commerce de propriété exclusive, ainsi que sous des marques de commerce dont la Société détient les droits d'utilisation. La Société fabrique également des produits de marque privée pour la grande majorité des principaux détaillants et grossistes en Amérique du Nord.

4 Informations annuelles choisies

(en millions de dollars, sauf indication)	Exercices terminés les		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	\$	\$	\$
Liées aux opérations			
Ventes	2 151,0	1 892,9	1 980,9
Résultat d'exploitation	81,3	118,4	151,9
Résultat d'exploitation ajusté ¹	97,5	121,1	151,9
BAILA ajusté ¹	157,1	180,6	217,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	53,9	77,5	97,8
Résultat de base et dilué par action (« BPA ») (en \$)	7,85	11,18	14,11
Dividendes déclarés par action pour les actions de catégories A et B (en \$)	2,980	3,290	2,545
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24,0	93,7	231,2
Liées à la situation financière			
Actif total	1 604,7	1 419,6	1 381,6
Fonds de roulement d'exploitation ¹	280,7	195,0	148,3
Jours de fonds de roulement d'exploitation ¹ (en jours)	45,9	36,4	26,2
Dette à long terme, incluant la tranche à court terme	249,4	175,4	215,5
Ratio dette nette sur BAILA ajusté ¹	1,57:1	0,97:1	0,96:1
Retour sur capitaux employés ¹ (en %)	8,4	11,8	13,8

Se référer à la section 12 – « Analyse des informations annuelles choisies » du présent rapport de gestion pour des explications sommaires sur les variations, entre les exercices 2021 et 2020, des ventes, du résultat d'exploitation, du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de l'actif total.

5 Stratégie pluriannuelle

Afin de clarifier et d'orienter les occasions à saisir et d'optimiser les décisions relatives à l'affectation du capital, la Société a élaboré, au début de 2022, une stratégie pluriannuelle (la « Stratégie »). Cette Stratégie vise à accélérer la croissance des revenus, à améliorer la rentabilité globale et à générer de la valeur à long terme en se concentrant sur trois piliers stratégiques.

Le premier pilier stratégique de la Société, **Constituer un portefeuille axé sur la croissance** renforce son engagement à devenir un chef de file plus diversifié dans le domaine des aliments et des boissons en Amérique du Nord. Dans ce contexte, elle cherche à accélérer la croissance de ses activités de produits alimentaires spécialisés en tirant parti des occasions d'étendre davantage sa position dans ce segment de marché en croissance. Elle compte y parvenir par une croissance organique et par des acquisitions potentielles. La Société souhaite fortifier sa position de leader dans le secteur canadien des boissons en poursuivant son histoire d'innovation en matière de produits et d'emballages et en investissant dans ses marques pour renforcer leur attrait auprès des consommateurs, tout en offrant de la valeur à ses clients grâce à l'excellence de son service. Grâce au projet Eagle (décrit plus en détails ci-dessous), la Société vise à revitaliser ses bases opérationnelles et commerciales aux États-Unis et à renforcer la position concurrentielle de Lassonde en tant que fournisseur de confiance de jus et de boissons de qualité pour ses clients et consommateurs sur le marché américain.

Le deuxième pilier stratégique de la Société vise à **Développer des performances durables**. Cette priorité s'articule autour de trois grands axes. Premièrement, la Société a l'intention de maximiser la valeur du chiffre d'affaires par la gestion de la croissance des revenus, en s'assurant qu'elle offre les bons produits, dans les bons canaux de distribution, aux bons clients et au bon prix. Deuxièmement, elle s'est engagée à accroître son efficacité par des initiatives écologiquement durables et socialement responsables dans tous les domaines clés de son activité. Il s'agit notamment d'exploiter les données et la technologie pour prendre plus rapidement les bonnes décisions, d'utiliser les équipements et l'automatisation pour maximiser la capacité au plus bas coût possible, et de générer des gains d'efficacité grâce à des processus rigoureux. Enfin, et surtout, la feuille de route ESG de la Société sera un élément clé de son programme de développement durable et doit la guider dans les décisions d'investissement importantes qui auront un impact sur l'avenir de ses activités, telles que les considérations concernant les emballages et les formats.

¹ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

Le troisième pilier stratégique de la Société est **Améliorer la capacité d'action**. Pour ce faire, elle commencera par moderniser son modèle d'exploitation autour du service à la clientèle et en étant à l'écoute du marché. La Société cherche également à mieux tirer parti de ses capacités nord-américaines d'une manière à réaliser des économies synergiques et à bénéficier d'un meilleur partage des connaissances et des meilleures pratiques communes. Elle entend également y parvenir en fortifiant ses capacités dans les domaines de l'excellence opérationnelle, de l'innovation, des données et de l'analytique, du numérique et de la gestion de la croissance des revenus. Pour améliorer sa capacité d'action, la Société se concentre sur le développement d'équipes performantes et déterminées à atteindre un objectif commun, tout en renforçant la diversité, l'équité, l'inclusion ainsi que la santé et le bien-être de ses employés. Enfin, elle projette d'actualiser et de déployer des processus, systèmes et outils en appui à ses priorités stratégiques.

Bien que la Société poursuive activement tous les aspects de sa stratégie, son objectif initial est principalement d'améliorer la performance de ses activités américaines grâce au projet Eagle discuté ci-après, de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de gestion et de mettre à niveau ses infrastructures technologiques à l'échelle de l'entreprise.

Charges d'exploitation supplémentaires afférentes

Au cours de l'exercice 2022, la Société a initié sa revue stratégique, complété la phase de diagnostic du projet Eagle et commencé l'implantation de nouveaux systèmes de gestion infonuagiques, y compris des systèmes de planification de la demande et de gestion du transport. De plus, durant la deuxième moitié de l'exercice, la Société a investi dans un projet visant à optimiser la capacité actuelle de sa division de produits alimentaires spécialisés et à explorer l'ajout de nouvelles capacités et les opportunités de croissance. La Société a encouru des charges additionnelles de 2,8 millions \$ et 11,0 millions \$ au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2022, respectivement.

Investissements en immobilisations afférents

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé des investissements en immobilisations alignées sur sa stratégie pour soutenir la croissance, améliorer la productivité ainsi que pour accentuer les efforts d'innovation et de développement durable. Ces investissements ont compris deux projets visant à améliorer l'efficacité et la capacité de production au Canada, la poursuite de la mise à niveau du progiciel de gestion intégré (« PGI ») au Canada ainsi que des investissements aux É.-U. pour accroître l'efficacité et mettre en place une nouvelle ligne de production de format individuel dans l'usine de la Société située en Caroline du Nord. Se référer à la *section 11 – « Situation financière »* du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les investissements en immobilisations de la Société pour l'exercice 2022 et la *section 7 – « Perspectives »* de ce rapport de gestion pour connaître les perspectives en matière d'investissements en immobilisations pour l'exercice 2023.

Projet Eagle

Lancé au cours du deuxième trimestre de 2022, le projet Eagle est un élément de la Stratégie de la Société qui vise spécifiquement à revitaliser ses activités américaines moins performantes, dans le but de capter la croissance, d'améliorer les marges et de générer des performances durables à long terme. En plus d'examiner le portefeuille de produits et de clients des activités américaines, le projet Eagle vise également à identifier et à résoudre les principaux problèmes qui entravent les performances de sa chaîne d'approvisionnement et de ses installations de production, incluant la simplification des produits, le réalignement des processus, la formation des employés, le déploiement de capitaux, la performance des usines et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Après avoir terminé la phase de diagnostic du projet Eagle, la Société a récemment pris des mesures importantes pour réduire la complexité de ses unités de gestion des stocks (« UGS » ou « SKU »), harmoniser les formats d'emballage, consolider les formules et rationaliser les produits et clients à faible marge. La simplification du portefeuille devrait permettre à la Société de réduire la complexité d'exécution, ce qui limiterait les temps d'arrêt liés aux changements de production et, en fin de compte, augmenterait la cadence. La Société a également achevé la première phase de la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion du transport basé sur l'infonuagique.

Le capital désigné pour appuyer le projet Eagle sera déployé en trois volets : (i) la mise à jour des équipements existants pour limiter les temps d'arrêts imprévus, (ii) l'augmentation de la cadence de la capacité existante, et (iii) l'investissement dans de nouveaux équipements pour soutenir l'augmentation de la capacité dans les formats tendance. Bien que ce vaste processus de transformation crée des perturbations à court terme, la Société estime que celles-ci devraient être largement compensées par les avantages attendus à moyen et long terme.

Finalement, certaines des initiatives déployées dans le cadre du projet Eagle auront ultimement des bénéfices pour le reste de l'organisation, tel que, par exemple, l'implantation de nouveaux systèmes de gestion du transport et de planification de la demande qui sont d'abord mis en place aux É.-U. et, ensuite, dans l'ensemble de la Société.

6 Faits saillants financiers

Quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2022 :

- Ventes de 556,0 millions \$. En excluant un effet de change favorable de 22,4 millions \$, les ventes ont connu une hausse de 46,1 millions \$ (9,5 %) par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent, principalement expliquée par l'effet favorable d'ajustements de prix de vente provenant autant des É.-U. que du Canada.
- Marge brute de 123,6 millions \$ (22,2 % des ventes), en diminution de 10,5 millions \$ par rapport au trimestre comparable de 2021. En excluant un effet de change favorable de 5,2 millions \$, la marge brute a connu une baisse de 15,7 millions \$ par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent;
 - Hausse du coût de tous les intrants, touchant notamment les concentrés de pomme et d'orange ainsi que la résine PET, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société;
 - Hausse des coûts de transformation de la Société; et
 - Perte de marge brute de 3,7 millions \$ à la suite d'un arrêt de production de la ligne de sauce aux canneberges à l'usine de la Société située au New Jersey.
- Résultat d'exploitation de 16,7 millions \$, en baisse de 14,9 millions \$ par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent;
 - Baisse de la marge brute;
 - Diminution de 5,3 millions \$ des charges salariales liées à la performance;
 - Effet de change défavorable de 3,4 millions \$ sur la conversion en dollars canadiens de frais de vente et d'administration des entités américaines;
 - Charges de 2,8 millions \$ liées à la Stratégie; et
 - Hausse des frais d'entreposage.
- En excluant les éléments affectant la comparabilité, le BAIIA ajusté² est de 38,3 millions \$, en baisse de 8,2 millions \$ par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent.
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 10,5 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 1,53 \$, en baisse de 11,3 millions \$ et 1,62 \$ respectivement par rapport au trimestre comparable de 2021. En excluant les éléments affectant la comparabilité, le BPA ajusté² est de 2,09 \$ comparativement à 3,22 \$ pour le trimestre comparable de l'exercice précédent.
- Génération de fonds de 51,8 millions \$ par les activités d'exploitation comparativement à une génération de fonds de 18,6 millions \$ au cours du trimestre comparable de l'exercice précédent. Cette génération supérieure de fonds est expliquée essentiellement par la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation qui a généré 48,8 millions \$ de plus qu'au trimestre comparable de 2021, principalement en raison d'une variation favorable des créditeurs et charges à payer.
- Dividende de 0,70 \$ par action, payé le 15 décembre 2022.

² Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la *section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS »* du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

Exercice terminé le 31 décembre 2022 :

- Ventes de 2 151,0 millions \$. En excluant un effet de change favorable de 44,8 millions \$, les ventes ont connu une hausse de 213,3 millions \$ (11,3 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement expliquée par l'effet favorable d'ajustements de prix de vente et par la variation favorable de la composition des ventes de produits de marque privée.
- Marge brute de 523,3 millions \$ (24,3 % des ventes), en hausse de 1,4 million \$ par rapport à l'exercice 2021. En excluant un effet de change favorable de 21,1 millions \$, la marge brute a connu une baisse de 19,7 millions \$ par rapport à l'exercice précédent;
 - Hausse du coût de tous les intrants, touchant notamment les concentrés de pomme et d'orange ainsi que la résine PET, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société;
 - Hausse des coûts de transformation, principalement liée à l'augmentation des coûts d'entreposage des matières premières, d'énergie et de main-d'œuvre; et
 - Perte de marge brute de 5,2 millions \$ à la suite d'un arrêt de production de la ligne de sauce aux canneberges à l'usine de la Société située au New Jersey.
- Résultat d'exploitation de 81,3 millions \$, en baisse de 37,1 millions \$ par rapport à l'exercice précédent;
 - Hausse de 32,9 millions \$ des frais de transport des produits expédiés aux clients provenant de surcharges de carburant plus élevées et d'une hausse des tarifs de base;
 - Diminution de 13,9 millions \$ des charges salariales liées à la performance;
 - Charges de 11,0 millions \$ liées à la Stratégie; et
 - Effet de change défavorable de 7,1 millions \$ sur la conversion en dollars canadiens de frais de vente et d'administration des entités américaines.
- En excluant les éléments affectant la comparabilité, le BAIIA ajusté³ est de 157,1 millions \$, en baisse de 23,5 millions \$ par rapport à l'exercice précédent.
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 53,9 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 7,85 \$, en baisse de 23,6 millions \$ et 3,33 \$ respectivement par rapport à 2021. En excluant les éléments affectant la comparabilité, le BPA ajusté³ est de 9,37 \$ comparativement à 11,48 \$ pour l'exercice précédent.
- Au 31 décembre 2022, la Société a un actif total de 1 604,7 millions \$ par rapport à 1 419,6 millions \$ au 31 décembre 2021, une hausse de 13,0 % provenant principalement de la hausse des stocks ainsi que d'un taux de change de conversion plus élevé au 31 décembre 2022.
- Au 31 décembre 2022, la dette à long terme, incluant la tranche à court terme, se solde à 249,4 millions \$, représentant un ratio de dette nette sur BAIIA ajusté³ de 1,57 :1. Ceci est en hausse de 74,0 millions \$ par rapport au 31 décembre 2021.
- Génération de fonds de 24,0 millions \$ par les activités d'exploitation comparativement à une génération de fonds de 93,7 millions \$ au cours de l'exercice précédent. Cette génération inférieure de fonds est expliquée essentiellement par la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation qui a utilisé 39,5 millions \$ de plus qu'en 2021, principalement en raison d'un niveau de stocks plus élevé et d'un résultat d'exploitation inférieur.
- Dividendes totaux de 2,98 \$ par action, payés en 2022.

³ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

7 Perspectives

Lassonde continue de s'attendre à ce que les principaux facteurs ayant une incidence sur sa performance au cours de l'exercice 2023 soient la situation financière des consommateurs, le contexte inflationniste, ainsi que la fréquence et la gravité des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. En conséquence, la Société utilise les hypothèses suivantes pour l'exercice 2023 :

Taux de croissance des ventes

- Au cours de l'exercice 2022, la Société a mis en place des mesures d'ajustements de prix pour ses produits de marque nationale et de produits de marque privée, incluant l'ajustement de ses ententes contractuelles avec certains clients afin de recouvrer les augmentations de coûts qu'elle a encourues. Elle s'attend que l'effet de ces mesures d'ajustements de prix continueront de se faire sentir au début de 2023. La Société s'attend aussi à ce que d'autres ajustements de prix soient mis en œuvre au cours de 2023 alors que l'inflation persiste.
- Pour l'exercice 2023, sous réserve de facteurs externes significatifs et en excluant l'effet de change, Lassonde prévoit un taux de croissance des ventes dans la partie moyenne à haute de la fourchette à un chiffre, principalement en raison des ajustements de prix de vente. La Société surveille cependant de près l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs et l'élasticité des prix dans un contexte de contraction de la demande.

Productivité et niveau de service

- Les initiatives en matière de main-d'œuvre et d'exploitation ainsi que la réduction des contraintes de la chaîne d'approvisionnement devraient améliorer la capacité de la Société à répondre à la demande et à revenir aux niveaux historiques de taux d'exécution des commandes, en particulier aux É.-U.

Coût des principales matières premières et autres intrants

- Les coûts des intrants, de conversion et de transport de Lassonde ont commencé à augmenter de manière significative au cours de l'exercice 2021 compte tenu d'un environnement inflationniste qui s'est prolongé en 2022, et elle s'attend maintenant à ce que cet environnement de coûts volatils se poursuive tout au long de l'exercice 2023. Plus récemment, le prix du concentré d'orange continue d'être un sujet de préoccupation puisque le prix de cette principale matière première a été négociée à un niveau élevé au cours des six derniers mois, atteignant un sommet historique de 2,79 \$ US / lb sol. en février 2023.
- De plus, au cours de l'exercice 2022, le dollar américain s'est renforcé par rapport à la plupart des monnaies étrangères. Étant donné qu'une grande partie des achats de matières premières des activités canadiennes de Lassonde sont en dollars américains, l'accroissement de la valeur de cette monnaie par rapport au dollar canadien pourrait entraîner une hausse du coût des produits vendus sur le marché canadien. De plus, la Société s'attend à un effet de change défavorable pour 2023 considérant ses positions couvertes. Lassonde entend continuer à gérer les risques inflationnistes, y compris l'impact des fluctuations des monnaies étrangères.

Charges, incluant les charges relatives à la Stratégie

- Les charges salariales liées à la performance de la Société devraient revenir à des niveaux normaux en 2023.
- Au cours de 2023, Lassonde prévoit continuer de mettre en œuvre sa stratégie, de revitaliser ses activités américaines et de mettre à niveau ses infrastructures informatiques. Elle prévoit également continuer l'implantation de nouveaux systèmes infonuagiques de planification de la demande et de gestion du transport qui visent à améliorer le service à la clientèle et réduire ses coûts globaux de distribution. Elle a aussi l'intention de commencer à étudier la mise à niveau de son PGI américain. Les charges prévues pour appuyer la transformation stratégique devraient s'élever jusqu'à 10,0 millions \$ en 2023, comparativement aux 11,0 millions \$ encourus en 2022.
- Une charge d'intérêts plus élevée est à prévoir compte tenu des taux plus élevés sur les dettes à taux variable ainsi que du niveau d'endettement moyen plus élevé par rapport à 2022.

Taux effectif d'impôt

- Taux effectif d'impôt d'environ 26,5 % pour l'exercice 2023.

Fonds de roulement

- Puisque les défis d'approvisionnement semblent lentement s'estomper, la Société a revu sa stratégie d'accumulation de stocks et s'attend à réduire progressivement ses niveaux de stock. Par conséquent, le nombre de jours de fonds de roulement

d'exploitation⁴ devrait tendre vers les niveaux historiques au cours de 2023. Toutefois, cette stratégie pourrait être affectée par (i) des décisions opportunistes pour sécuriser les stocks avant de potentielles augmentations de prix additionnelles par les fournisseurs, (ii) l'objectif d'assurer un niveau de service adéquat ou (iii) l'identification de nouvelles perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement.

Investissements en immobilisations

- Le programme global d'investissements en immobilisations de la Société pour 2023 devrait atteindre jusqu'à 4,5 % de ses ventes alors qu'elle continue de déployer des capitaux pour appuyer sa Stratégie. Cette estimation est tributaire du rythme des décaissements pour certains grands projets d'immobilisations ainsi que de l'évolution de l'environnement macroéconomique. Tel qu'indiqué à la *section 11 – « Situation financière »*, les engagements 2023 de la Société en date du 31 décembre 2022 en matière d'investissements en immobilisations s'élèvent à plus de 23 millions \$ avec un montant additionnel de 4 millions \$ déjà prévu pour 2024. La Société s'attend que ce ratio revienne dans une fourchette de 2,0 % à 3,0 de ses ventes (incluant une portion pour la pérennité et une certaine portion pour la croissance) d'ici 2025. Les nouvelles immobilisations seront financées, dans la mesure du possible, à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de la Société, bien que la Société puisse également recourir aux emprunts si les taux d'intérêt et les conditions s'avéraient avantageuses.

Les énoncés prospectifs ci-dessus ont été préparés en utilisant les principales hypothèses suivantes : Situation géopolitique et tendances macroéconomiques actuellement observées, dont le taux d'emploi, l'inflation et les taux d'intérêt; la force du dollar américain (comparativement au dollar canadien); continuité des habitudes de consommation et des tendances du marché récemment observées pour les produits de la Société; aucune perturbation importante des activités de la Société (incluant celles reliées à la disponibilité de la main-d'œuvre) ou de sa chaîne d'approvisionnement; efficacité des initiatives d'ajustement de prix de vente de la Société; impact limité des initiatives d'ajustement de prix de vente de la Société sur la demande visant ses produits; continuité des tendances observées dans le contexte concurrentiel et efficacité de la stratégie de la Société de se positionner de façon concurrentielle sur les marchés où elle livre concurrence; augmentations supplémentaires de prix (coûts) limitées par les fournisseurs; disponibilité adéquate de matières premières clés; continuité des tendances normalisées observées récemment dans les niveaux de production des principales usines américaines; délai de livraison attendu pour le nouveau matériel de fabrication; et disponibilité adéquate des entrepreneurs ou consultants pour avancer les investissements en immobilisations de la Société. La Société avertit les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Il faut aussi noter que certaines de ces hypothèses clés, notamment celles liées à la situation géopolitique et aux tendances macroéconomiques, sont volatiles et évoluent rapidement. La préparation de ces perspectives par la Société a demandé la formulation d'hypothèses qui ne prennent pas en compte la survenance d'événements extraordinaires ou de circonstances hors de son contrôle. La Société croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes et il ne faut pas se fier sans réserve à de tels énoncés prospectifs. Se référer à la *section 2 – « Énoncés prospectifs »* de ce présent rapport de gestion pour plus d'informations.

⁴ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la *section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS »* du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

8 Quatrième trimestre

8.1 Analyse des résultats du trimestre

(en millions de dollars, sauf indication)	Quatrièmes terminés les		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Δ
	\$	\$	\$
Ventes	556,0	487,5	68,5
Coût des ventes	432,3	353,4	78,9
Marge brute	123,6	134,1	(10,5)
Frais de vente et d'administration	106,8	102,5	4,3
(Gains) pertes sur immobilisations	0,1	(0,0)	0,1
Résultat d'exploitation	16,7	31,6	(14,9)
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée	(0,3)	(0,2)	(0,1)
Frais financiers	3,1	2,7	0,4
Autres (gains) pertes	1,5	(0,5)	2,0
Résultat avant impôts	11,8	29,2	(17,4)
Impôts sur le résultat	1,7	7,4	(5,7)
Résultat net	10,1	21,8	(11,7)
Attribuable :			
Aux actionnaires de la Société	10,5	21,8	(11,3)
À la participation ne donnant pas le contrôle	(0,4)	(0,0)	(0,4)
	10,1	21,8	(11,7)
BPA (en \$)	1,53	3,15	(1,62)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	6 849	6 933	(84)
Résultat d'exploitation ajusté⁵	23,2	32,3	(9,1)
BAIIA ajusté⁵	38,3	46,5	(8,2)
BPA ajusté⁵ (en \$)	2,09	3,22	(1,13)

Selon les données de l'industrie, les volumes de ventes (mesurés sur une base des 13 dernières semaines) pour les marchés canadien et américain des jus et boissons de fruits ont diminué d'environ 1 % et 4 %, respectivement, au cours du quatrième trimestre de 2022 lorsque comparés à la même période de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, lorsque comparés au troisième trimestre, les volumes de ventes de l'industrie ont légèrement diminué aux É.-U. au cours du quatrième trimestre et se sont un peu améliorés au Canada. La Société a constaté une demande plus forte pour ses produits de marque privée au cours du quatrième trimestre alors que la demande pour ses marques nationales est demeurée relativement stable.

Même si les enjeux liés à la main-d'œuvre semblent s'estomper lentement au cours du quatrième trimestre de 2022, la cadence de production aux É.-U. et la capacité à expédier les produits ont considérablement diminué par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent en raison de certains facteurs dont : (i) des problèmes de chaîne d'approvisionnement et mécaniques qui ont entraîné l'arrêt temporaire ou le ralentissement de la production et/ou l'incapacité d'expédier des produits; et (ii) un arrêt de production de la ligne de sauce aux canneberges à l'usine de la Société située au New Jersey durant presque tout le quatrième trimestre à cause d'un accident de travail fatal survenu en septembre 2022. Bien que la demande globale diminue, ces enjeux ont encore eu un impact sur la capacité de la Société à répondre à la demande de certains de ses clients au cours du trimestre.

⁵ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

Au cours du quatrième trimestre, la Société a également observé une tendance inflationniste continue affectant les coûts de ses principaux intrants et les coûts de transformation. À mesure que les coûts augmentaient, elle a cherché à compenser l'effet sur sa rentabilité en mettant en œuvre des mesures pour contrer l'impact d'une telle situation sur sa rentabilité, y compris de nouveaux ajustements de prix. Cependant, ses actions sur les prix étaient souvent en décalage par rapport aux hausses de coûts et, dans certains cas, la Société n'a pas été en mesure de transférer pleinement l'effet de ces augmentations de coûts.

Ventes

<i>(en millions de dollars)</i>	Marques privées	Marques nationales	Total
	\$	\$	\$
Ventes T4-2021	276,5	211,0	487,5
Effet des ajustements de prix de vente	34,5	17,8	52,3
Effet volume	(11,9)	(2,8)	(14,7)
Effet d'un changement de la composition des ventes	8,1	0,7	8,8
Autres effets, net	-	(0,3)	(0,3)
Croissance excluant l'effet de change	30,7	15,4	46,1
	11,1 %	7,3 %	9,5 %
Effet de change	16,4	6,0	22,4
Ventes T4-2022	323,6	232,4	556,0

Les ventes du quatrième de 2022 sont en hausse de 68,5 millions \$ (14,0 %) par rapport au trimestre comparable de 2021. En excluant un effet de change favorable de 22,4 millions \$, les ventes de la Société ont connu une hausse de 46,1 millions \$ (9,5 %) qui s'explique principalement par des ajustements de prix de vente provenant autant des É.-U. que du Canada. L'effet volume défavorable provient d'une diminution de 29,4 millions \$ aux É.-U. découlant principalement des facteurs décrits ci-dessus affectant la cadence de production, atténuée par une augmentation de 14,7 millions \$ au Canada.

Coût des ventes

Le coût des ventes du quatrième trimestre de 2022 est en hausse de 78,9 millions \$ ou 22,3 % par rapport au trimestre comparable de 2021. En excluant un effet de change défavorable de 17,1 millions \$, le coût des ventes est en hausse de 61,8 millions \$ (17,5 %) comparativement au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Lorsque comparée à la hausse de 9,5 % des ventes, la hausse de 17,5 % du coût des ventes reflète essentiellement :

- (i) une hausse du coût de tous les intrants, touchant notamment les concentrés de pomme et d'orange ainsi que la résine PET, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société;
- (ii) une hausse des coûts de transformation de la Société; et
- (iii) une dépense de 0,7 million \$ en 2021 découlant d'un ajustement relatif à des taxes non récupérables par la Société.

Marge brute

Reflétant les éléments susmentionnés, la marge brute a totalisé 123,6 millions \$ (22,2 % des ventes) au quatrième trimestre de 2022, en baisse comparativement à 134,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2021.

Frais de vente et d'administration

Les frais de vente et d'administration du quatrième trimestre de 2022 sont en hausse de 4,3 millions \$ par rapport au trimestre comparable de 2021. En excluant des charges de 2,8 millions \$ liées à la stratégie pluriannuelle, les frais de vente et d'administration sont en hausse de 1,5 million \$. Cette augmentation est essentiellement due à :

- (i) un effet de change défavorable de 3,4 millions \$ sur la conversion en dollars canadiens de frais de vente et d'administration des entités américaines;
- (ii) une hausse des frais d'entreposage causée par la combinaison d'un niveau plus élevé d'entreposage de matières premières et d'une augmentation des coûts d'entreposage externe;
- (iii) une hausse nette de certains frais d'administration; et
- (iv) une diminution de 5,3 millions \$ des charges salariales liées à la performance.

Résultat d'exploitation

Reflétant les éléments susmentionnés, le résultat d'exploitation de la Société a été de 16,7 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2022 comparativement à 31,6 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2021.

Frais financiers

Les frais financiers du quatrième trimestre 2022 sont en hausse de 0,4 million \$ par rapport à la période comparable de 2021. Cette augmentation provient principalement d'une hausse de la charge d'intérêts de la dette à long terme expliquée par un niveau d'endettement supérieur, atténuée par une baisse de l'amortissement des coûts de transaction.

Autres (gains) pertes

La perte du quatrième trimestre de 2022 provient essentiellement de pertes de change alors que le gain du quatrième trimestre de 2021 était principalement dû à la variation de juste valeur d'instruments financiers.

Résultat avant impôts

Le résultat avant impôts a totalisé 11,8 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2022, en baisse par rapport à 29,2 millions \$ pour la période comparable de 2021.

Impôts sur le résultat

Le taux effectif d'impôt de 14,4 % du quatrième trimestre de 2022 est inférieur au taux de 25,3 % du trimestre comparable de 2021. Cet écart important s'explique par un ajustement favorable, sans effet de trésorerie, de 0,6 million \$ des passifs d'impôt différé des entités américaines. Cet ajustement à la baisse des passifs d'impôt différé découle de la réduction du taux d'imposition d'un état américain. Sans les effets de cet ajustement, le taux effectif ajusté du quatrième trimestre de 2022 aurait été de 19,3 % alors que le taux de 2021 avait été de 25,3 %. Ce taux effectif d'impôt inférieur en 2022 s'explique essentiellement par un ajustement d'impôts relatif aux trimestres précédents de 2022.

Résultat net

Le résultat net du quatrième trimestre de 2022 s'est élevé à 10,1 millions \$, en baisse sur le résultat net de 21,8 millions \$ pour la période comparable de 2021.

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société

Pour le quatrième trimestre de 2022, le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société s'établit à 10,5 millions \$ pour un résultat de base et dilué par action de 1,53 \$, comparativement à 21,8 millions \$ et 3,15 \$, respectivement, pour le trimestre comparable de 2021.

8.2 Analyse des flux de trésorerie consolidés du trimestre

(en millions de dollars)	Quatrièmes trimestres terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$
Activités d'exploitation	51,8	18,6
Activités de financement	(15,7)	(9,7)
Activités d'investissement	(20,2)	(10,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	15,8	(1,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(17,6)	(2,7)
Effet des écarts de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1	(0,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	(1,7)	(4,7)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation totalisent 51,8 millions \$ alors qu'elles avaient généré 18,6 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2021. Cette génération supérieure de fonds s'explique essentiellement par une variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation qui a généré des fonds de 26,2 millions \$ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 22,6 millions \$ au cours de la même période de l'exercice précédent, pour une génération de fonds supérieure de 48,8 millions \$. Ce changement dans la variation du fonds de roulement découle de l'effet combiné des éléments suivants :

- a) une variation des créditeurs et charges à payer générant 42,6 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 10,9 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2021;
- b) une variation des débiteurs générant 26,2 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2022 comparativement à une génération de fonds de 9,8 millions \$ au cours du trimestre comparable de 2021;
- c) une variation des stocks utilisant 34,7 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 24,6 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2021; et
- d) une variation des autres actifs et passifs à court terme utilisant 8,0 millions \$ au cours du quatrième trimestre de 2022 comparativement à une génération de fonds de 3,1 millions \$ au cours du trimestre comparable de 2021.

Les éléments suivants ont aussi contribué à la variation à la hausse des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :

- (i) un retrait net de 5,0 millions \$ des régimes à prestations définies; et
- (ii) une augmentation de 2,8 millions \$ des charges passées en résultat, sans incidence de trésorerie, liées à des variations de juste valeur d'instruments financiers.

Les éléments suivants ont eu pour effet de limiter la variation à la hausse des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :

- (i) une baisse de 16,4 millions \$ du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (incluant une variation défavorable des autres (gains) pertes de 2,0 millions \$); et
- (ii) une augmentation de 5,1 millions \$ des impôts payés.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, les activités de financement ont utilisé 15,7 millions \$ alors qu'elles avaient utilisé 9,7 millions \$ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021. Cette utilisation supérieure de fonds s'explique par (i) une hausse de 79,4 millions \$ des remboursements de dette à long terme et par (ii) des rachats d'actions au cours du quatrième trimestre de 2022 pour un montant total de 2,3 millions \$, atténuées par (i) un apport de fonds de 75,4 millions \$ des crédits d'exploitation rotatifs au cours du quatrième trimestre de 2022, principalement pour financer les remboursements de dette à long terme, comparativement à un apport de 1,2 million \$ au cours du quatrième trimestre de 2021, et par (ii) une baisse de 1,3 million \$ des dividendes versés sur les actions de catégories A et B.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, l'utilisation de fonds par les activités d'investissement a été de 20,2 millions \$ comparativement à 10,8 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2021. Cette variation à la hausse provient essentiellement d'une augmentation de 10,5 millions \$ des sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles, atténuée par un versement de 0,5 million \$ en 2022 lié à un prêt à une entreprise associée comparativement à l'acquisition en 2021 d'une participation additionnelle d'un montant de 1,0 million \$ dans cette entreprise associée et par l'acquisition de 0,5 million \$ d'instruments dérivés liés à l'entreprise associée.

9 Résumé des résultats trimestriels

<i>(en millions de dollars, sauf indication)</i>	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	556,0	556,4	529,5	509,0	487,5	469,3	469,3	466,8
Résultat d'exploitation	16,7	19,9	22,3	22,4	31,6	25,4	29,9	31,4
BAlIA ajusté ⁶	38,3	38,9	40,2	39,7	46,5	42,6	44,8	46,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	10,5	14,5	14,2	14,8	21,8	16,8	18,8	20,1
BPA (en \$)	1,53	2,11	2,06	2,14	3,15	2,43	2,71	2,90
BPA ajusté ⁷ (en \$)	2,09	2,54	2,36	2,37	3,22	2,65	2,71	2,90

Les ventes de la Société suivent généralement une tendance saisonnière, commençant lentement au premier trimestre (janvier, février et mars), s'améliorant progressivement tout au long de l'année et terminant en force au quatrième trimestre (octobre, novembre et décembre). Les ventes correspondent généralement aux habitudes de dépenses des consommateurs avec une demande plus élevée pendant la rentrée scolaire et les vacances et une demande plus faible au début de l'année.

Les ventes trimestrielles peuvent également fluctuer en raison des acquisitions, des cessions, des ajustements de prix, de la composition des ventes et de l'impact des taux de change. La rentabilité se comporte de façon relativement similaire aux ventes, mais, en plus des facteurs mentionnés ci-dessus, elle est également influencée par le coût des intrants et les coûts de transport, l'efficacité opérationnelle de la Société ainsi que les décisions gouvernementales en matière de taux d'intérêt et d'impôts.

Pour une explication et une analyse plus complètes des résultats trimestriels, se référer aux rapports de gestion de la Société pour chacune des périodes trimestrielles respectives qui sont déposés sur le site Internet de SEDAR et également disponibles sur le site Internet de la Société.

⁶ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

10 Informations financières annuelles

10.1 Analyse des résultats

(en millions de dollars, sauf indication)	Exercices terminés les		Δ
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	
	\$	\$	\$
Ventes	2 151,0	1 892,9	258,1
Coût des ventes	1 627,6	1 370,9	256,7
Marge brute	523,3	521,9	1,4
Frais de vente et d'administration	442,0	403,6	38,4
(Gains) pertes sur immobilisations	0,1	(0,0)	0,1
Résultat d'exploitation	81,3	118,4	(37,1)
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée	(0,9)	(0,8)	(0,1)
Frais financiers	10,4	11,1	(0,7)
Autres (gains) pertes	(0,6)	0,5	(1,1)
Résultat avant impôts	70,6	106,0	(35,4)
Impôts sur le résultat	17,3	27,6	(10,3)
Résultat net	53,3	78,5	(25,2)
Attribuable :			
Aux actionnaires de la Société	53,9	77,5	(23,6)
À la participation ne donnant pas le contrôle	(0,6)	1,0	(1,6)
	53,3	78,5	(25,2)
BPA (en \$)	7,85	11,18	(3,33)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	6 875	6 933	(58)
Résultat d'exploitation ajusté⁷	97,5	121,1	(23,6)
BAIIA ajusté⁸	157,1	180,6	(23,5)
BPA ajusté⁸ (en \$)	9,37	11,48	(2,11)

Depuis le début de 2021 et tout au long de 2022, la Société a observé d'importantes perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces perturbations comprennent des éléments, tels que la disponibilité limitée du matériel de transport de marchandises, de la main-d'œuvre, des matières premières et des emballages, éléments qui ont eu un impact négatif sur ses marges et sa capacité à répondre à la demande au cours de l'exercice 2022. De plus, et liées aux enjeux de chaîne d'approvisionnement, la Société a continué de subir des augmentations de coûts importantes, et, dans certains cas, soudaines par rapport à 2021 pour les matières premières, y compris pour les principaux concentrés (pomme, orange, canneberge et raisin) et emballages (la résine PET, les emballages de carton aseptiques, les pots en verre et les canettes en aluminium et en acier). De plus, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et bien que Lassonde ait une exposition directe limitée à la Russie ou à l'Ukraine, ce conflit a de multiples effets directs et indirects qui exacerbent l'inflation dans plusieurs des composantes de coûts de la Société, incluant, mais sans s'y limiter, les coûts liés au pétrole et au gaz. La Société a géré l'impact des augmentations de coûts, dans la mesure du possible, à des conditions commercialement raisonnables, en fixant les prix d'achat sur les quantités qu'elle prévoyait nécessaires pour répondre à ses besoins de production. De plus, à mesure que les coûts des intrants augmentaient, elle a cherché à compenser l'inflation en procédant à des ajustements de prix. Cependant, ses actions sur les prix étaient souvent en décalage par rapport à l'entrée en vigueur des hausses de

⁷ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

coûts des intrants, de transformation, d'entreposage et de transport et, dans certains cas, la Société n'a pas été en mesure de transférer pleinement l'effet de ces augmentations de coûts.

En guise de réponse aux enjeux de chaîne d'approvisionnement et de main-d'œuvre, la Société a mis en place différentes initiatives. Pour atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la Société a mis en place des initiatives telles que la revue de son portefeuille de produits et de ses recettes ainsi que l'ajout de fournisseurs et de transporteurs supplémentaires. Pour mieux attirer et retenir les talents, différentes initiatives de rétention et de recrutement ont été mises de l'avant telles que l'augmentation des taux horaires de la main-d'œuvre, des primes de référencement, des primes de rétention ponctuelles ainsi qu'une nouvelle stratégie de marque d'employeur pour accroître l'attraction. Même si les enjeux liés à la main-d'œuvre semblent s'estomper lentement au cours du quatrième trimestre de 2022, la cadence de production aux É.-U. est demeurée similaire au trimestre comparable de l'exercice précédent en raison de certains facteurs dont : (i) des problèmes de chaîne d'approvisionnement et mécaniques qui ont entraîné l'arrêt temporaire ou le ralentissement de la production dans certaines usines américaines; et, (ii) tel que mentionné précédemment dans ce rapport de gestion, l'arrêt de production de la ligne de sauce aux canneberges à l'usine de la Société située au New Jersey pendant près de 90 jours depuis la dernière partie du troisième trimestre jusqu'aux dernières semaines de l'exercice. Bien que la demande globale ait un peu diminué dans la deuxième moitié de l'exercice, ces enjeux ont eu un impact sur la capacité de la Société à répondre à la demande de ses clients au cours de 2022.

Ventes

<i>(en millions de dollars)</i>	Marques privées	Marques nationales	Total
	\$	\$	\$
Ventes 2021	1 088,8	804,1	1 892,9
Effet des ajustements de prix de vente	110,5	77,6	188,1
Effet volume	(9,1)	6,0	(3,1)
Effet de la variation de la composition des ventes	24,8	4,0	28,8
Autres effets, net	-	(0,5)	(0,5)
Croissance excluant l'effet de change	126,2 11,6 %	87,1 10,8 %	213,3 11,3 %
Effet de change	32,8	12,0	44,8
Ventes 2022	1 247,8	903,2	2 151,0

Les ventes de l'exercice 2022 sont en hausse de 258,1 millions \$ (13,6 %) par rapport à 2021. En excluant un effet de change favorable de 44,8 millions \$, les ventes de la Société ont connu une hausse de 213,3 millions \$ (11,3 %) qui s'explique principalement par des ajustements de prix de vente provenant autant des É.-U. que du Canada et par une variation favorable de la composition des ventes provenant d'une augmentation de 36,9 millions \$ aux É.-U. atténuée par une baisse de 8,1 millions \$ au Canada. L'effet volume défavorable provient d'une diminution de 64,7 millions \$ aux É.-U. découlant principalement des enjeux de production et de chaîne d'approvisionnement vécus durant l'exercice, partiellement compensée par une augmentation de 61,6 millions \$ au Canada. Pour la même période, et selon les données de l'industrie, les volumes de ventes (mesurés sur une base des 52 dernières semaines) pour les marchés canadien et américain des jus et boissons de fruits ont diminué d'environ 3 % et 5 %, respectivement, au cours de l'exercice 2022 lorsque comparés à l'exercice 2021.

Coût des ventes

Le coût des ventes de l'exercice 2022 est en hausse de 256,7 millions \$ ou 18,7 % par rapport à l'exercice 2021. En excluant un effet de change défavorable de 23,6 millions \$, le coût des ventes est en hausse de 233,1 millions \$ (17,0 %) comparativement à l'exercice précédent. Lorsque comparée à la hausse de 11,3 % des ventes, la hausse de 17,0 % du coût des ventes reflète essentiellement :

- (i) une hausse du coût de tous les intrants, touchant notamment les concentrés de pomme et d'orange ainsi que la résine PET, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société;
- (ii) l'effet défavorable du ralentissement de la cadence de production aux É.-U. sur l'allocation des frais généraux de fabrication sur le coût des produits;
- (iii) une hausse des coûts de transformation, principalement liée à l'augmentation des coûts d'entreposage des matières premières, d'énergie et de main-d'œuvre;
- (iv) une hausse de 4,5 millions \$ des provisions liées aux réclamations de clients; et
- (v) une dépense de 2,8 millions \$ en 2021 découlant d'un ajustement relatif à des taxes non récupérables par la Société.

Marge brute

Reflétant les éléments susmentionnés, la marge brute a totalisé 523,3 millions \$ (24,3 % des ventes) en 2022, en légère hausse comparativement à 521,9 millions \$ en 2021.

Frais de vente et d'administration

Les frais de vente et d'administration de l'exercice 2022 sont en hausse de 38,4 millions \$ par rapport à l'exercice 2021. En excluant des charges de 11,0 millions \$ liées à la stratégie pluriannuelle, les frais de vente et d'administration sont en hausse de 27,4 millions \$. Cette augmentation est essentiellement due à :

- (i) une hausse de 32,9 millions \$ des frais de transport des produits expédiés aux clients provenant de surcharges de carburant plus élevées et d'une hausse des tarifs de base;
- (ii) un effet de change défavorable de 7,1 millions \$ sur la conversion en dollars canadiens de frais de vente et d'administration des entités américaines;
- (iii) une hausse des frais d'entreposage causée par la combinaison d'un niveau plus élevé de stocks et d'une augmentation des coûts d'entreposage externe; et
- (iv) une diminution de 13,9 millions \$ des charges salariales liées à la performance.

Résultat d'exploitation

Reflétant les éléments susmentionnés, le résultat d'exploitation de la Société a été de 81,3 millions \$ pour l'exercice 2022, comparativement à 118,4 millions \$ pour l'exercice 2021.

Frais financiers

Les frais financiers de l'exercice 2022 sont en baisse de 0,7 million \$ par rapport à l'exercice 2021. Cette diminution provient essentiellement d'une baisse de l'amortissement des coûts de transaction.

Autres (gains) pertes

Le gain de l'exercice 2022 provient essentiellement de gains de change alors que la perte de l'exercice 2021 était principalement due à une perte de 0,3 million \$ provenant de la variation de juste valeur d'instruments financiers et des pertes de change totalisant 0,2 million \$.

Résultat avant impôts

Le résultat avant impôts a totalisé 70,6 millions \$ pour l'exercice 2022, en baisse par rapport à 106,0 millions \$ pour l'exercice 2021.

Impôts sur le résultat

Le taux effectif d'impôt de 24,5 % de l'exercice 2022 est inférieur au taux de 26,0 % de l'exercice 2021. Au cours du quatrième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé un ajustement favorable, sans effet de trésorerie, de 0,6 million \$ des passifs d'impôt différé des entités américaines. Cet ajustement à la baisse des passifs d'impôt différé découle de la réduction du taux d'imposition d'un état américain. Sans les effets de cet ajustement, le taux effectif ajusté de 2022 aurait été de 25,3 % alors que le taux de 2021 avait été de 26,0 %. Ce taux effectif d'impôt inférieur en 2022 s'explique essentiellement par la répartition géographique du résultat avant impôts.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2022 s'est élevé à 53,3 millions \$, en baisse sur le résultat net de 78,5 millions \$ pour l'exercice 2021.

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société

Pour l'exercice 2022, le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société s'établit à 53,9 millions \$, pour un résultat de base et dilué par action de 7,85 \$, comparativement à 77,5 millions \$ et 11,18 \$, respectivement, pour l'exercice 2021.

10.2 Analyse des flux de trésorerie consolidés

(en millions de dollars)	Exercices terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$
Activités d'exploitation	24,0	93,7
Activités de financement	27,7	(64,9)
Activités d'investissement	(48,0)	(40,4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3,6	(11,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(4,7)	6,8
Effet des écarts de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,6)	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	(1,7)	(4,7)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation totalisent 24,0 millions \$ alors qu'elles avaient généré 93,7 millions \$ au cours de l'exercice 2021. Cette génération inférieure de fonds s'explique essentiellement par une variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation qui a utilisé des fonds de 88,1 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 48,6 millions \$ au cours de l'exercice précédent, pour une utilisation de fonds supérieure de 39,5 millions \$. Ce changement dans la variation du fonds de roulement découle de l'effet combiné des éléments suivants :

- a) une variation des stocks utilisant 92,9 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 49,7 millions \$ au cours de l'exercice précédent;
- b) une variation des créditeurs et charges à payer générant 25,3 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à une génération de fonds de 7,5 millions \$ au cours de l'exercice 2021;
- c) une variation des autres actifs et passifs à court terme utilisant 8,5 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à une génération de fonds de 0,4 million \$ au cours de l'exercice précédent; et
- d) une variation des débiteurs utilisant 11,9 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à une utilisation de fonds de 6,9 millions \$ au cours de l'exercice 2021.

Les éléments suivants ont aussi contribué à la variation à la baisse des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :

- (i) une baisse de 36,3 millions \$ du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (incluant une variation favorable des autres gains) pertes de 1,1 million \$;
- (ii) une diminution de 4,1 millions \$ des impôts encaissés; et
- (iii) une hausse de 2,3 millions \$ des impôts versés.

Les éléments suivants ont eu pour effet de limiter la variation à la baisse des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :

- (i) une capitalisation inférieure nette de 11,5 millions \$ des régimes à prestations définies alors que la Société a retiré en 2022 un montant net de 4,9 millions \$ de ses régimes comparativement à une capitalisation de 6,6 millions \$ en 2021; et
- (ii) des pertes de change latentes de 4,6 millions \$ au cours de l'exercice 2022 comparativement à des gains de change latents de 0,1 million \$ pour l'exercice 2021.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour l'exercice 2022, les activités de financement ont généré 27,7 millions \$ alors qu'elles avaient utilisé 64,9 millions \$ au cours de l'exercice 2021. Cette génération supérieure de fonds provient principalement (i) d'un apport de fonds de 152,9 millions \$ des crédits d'exploitation rotatifs au cours de l'exercice 2022, principalement pour financer les remboursements de dette à long terme et les niveaux élevés de stocks, comparativement à un remboursement de 3,6 millions \$ au cours de la période comparable de 2021, et (ii) d'une baisse de 2,3 millions \$ des dividendes versés sur les actions de catégories A et B, atténués par (i) une augmentation de 52,5 millions \$ des remboursements de dette à long terme, et par (ii) des rachats d'actions au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de 14,1 millions \$.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Pour l'exercice 2022, l'utilisation de fonds par les activités d'investissement a été de 48,0 millions \$ comparativement à 40,4 millions \$ pour l'exercice 2021. Cette variation à la hausse s'explique principalement par une augmentation de 9,5 millions \$ des sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles, atténuée par un versement de 0,5 million \$ en 2022 lié à un prêt à une entreprise associée comparativement à l'acquisition en 2021 d'une participation additionnelle d'un montant de 2,0 millions \$ dans cette entreprise associée et par l'acquisition de 0,5 million \$ d'instruments dérivés liés à l'entreprise associée.

11 Situation financière

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021	Augmentation (diminution)	
			Incidence des taux de change ⁸	Écart excluant l'incidence des taux de change
	\$	\$	\$	\$
Actif				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,7	0,3	(0,3)	2,7
Débiteurs	173,7	154,4	7,3	12,0
Impôt à recouvrer	12,2	4,6	0,7	6,9
Stocks	414,0	309,7	11,4	92,9
Instruments dérivés	7,4	1,7	-	5,7
Autres actifs à court terme	28,8	19,1	0,3	9,4
	638,8	489,7	19,4	129,7
Immobilisations corporelles	400,0	384,4	10,5	5,1
Immobilisations incorporelles	198,4	204,0	11,4	(17,0)
Actif net au titre des prestations définies	30,9	23,0	-	7,9
Autres actifs à long terme	8,6	10,2	-	(1,6)
Goodwill	328,2	308,4	19,8	-
	1 604,7	1 419,6	61,1	124,0
Passif				
À court terme				
Découvert bancaire	4,4	5,0	0,3	(0,9)
Créditeurs et charges à payer	307,0	269,1	9,9	28,0
Impôt exigible	-	5,6	-	(5,6)
Instruments dérivés	0,7	1,1	-	(0,4)
Autres passifs à court terme	5,6	5,1	0,1	0,4
Tranche à court terme de la dette à long terme	100,8	84,4	5,3	11,1
	418,6	370,3	15,6	32,6
Dette à long terme	148,6	91,0	7,8	49,8
Autres passifs à long terme	2,0	1,3	-	0,7
Passifs d'impôt différé	98,1	91,4	3,4	3,3
	667,2	554,1	26,8	86,2
Capitaux propres	937,6	865,5	34,3	37,8
	1 604,7	1 419,6	61,1	124,0

⁸ Pour comparer les soldes des postes des états consolidés de la situation financière, il faut noter que le taux de conversion des soldes de clôture libellés en dollars américains est passé de 1,2678 \$ CA par \$ US au 31 décembre 2021 à 1,3544 \$ CA par \$ US au 31 décembre 2022. Le tableau présente l'incidence des variations de taux de change sur les principaux postes de l'état consolidé de la situation financière.

11.1 Actif

Les **débiteurs** s'élèvent à 173,7 millions \$ au 31 décembre 2022 (représentant un délai de recouvrement des débiteurs de 28,4 jours⁹), comparativement à 154,4 millions \$ (délai de recouvrement des débiteurs de 28,8 jours¹¹) au 31 décembre 2021. En excluant l'incidence des taux de change, les débiteurs ont connu une hausse de 12,0 millions \$ qui s'explique essentiellement par une augmentation de 12,5 millions \$ des débiteurs-clients, découlant de ventes supérieures au quatrième trimestre de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021.

Les **stocks** sont passés de 309,7 millions \$ (représentant un délai d'écoulement des stocks de 79,7 jours¹¹) au 31 décembre 2021 à 414,0 millions \$ (délai d'écoulement des stocks de 87,1 jours¹¹) au 31 décembre 2022. En excluant l'incidence des taux de change, les stocks ont connu une hausse de 92,9 millions \$. Cette hausse provient d'une augmentation de 72,0 millions \$ des stocks de matières premières et fournitures expliquée autant par un niveau d'inventaire supérieur que par un coût plus élevé ainsi que d'une hausse de 20,9 millions \$ des stocks de produits finis due principalement à leur coût plus élevé, et, dans une moindre mesure, à un niveau d'inventaire plus élevé.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des **instruments dérivés inscrite à l'actif à court terme** est de 7,4 millions \$, comparativement à 1,7 million \$ au 31 décembre 2021. Ce poste de l'état de la situation financière reflète essentiellement les écarts favorables entre le taux des contrats de change à terme que la Société détient pour couvrir ses besoins en devises étrangères pour une période allant jusqu'à 12 mois suivant la date de l'état de la situation financière et les taux de change à cette date. Il reflète également les écarts favorables entre le taux de certains swaps de taux d'intérêt que la Société a en sa possession pour couvrir les fluctuations de taux d'intérêt et les taux d'intérêt en vigueur à cette date.

Les **autres actifs à court terme** sont passés de 19,1 millions \$ au 31 décembre 2021 à 28,8 millions \$ au 31 décembre 2022. Cette hausse de 9,7 millions \$ est expliquée par une augmentation de 6,2 millions \$ des taxes de vente à recevoir et une hausse de 3,0 millions \$ des frais payés d'avance.

Les **immobilisations corporelles** sont passées de 384,4 millions \$ au 31 décembre 2021 à 400,0 millions \$ au 31 décembre 2022. En excluant l'incidence des taux de change, les immobilisations corporelles ont connu une hausse de 5,1 millions \$. Cette hausse s'explique principalement par des acquisitions de 42,9 millions \$ et la comptabilisation de nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 2,1 millions \$, atténuées par une charge d'amortissement de 36,3 millions \$ et la réévaluation nette à la baisse de 3,8 millions \$ de la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation.

Les **immobilisations incorporelles** sont passées de 204,0 millions \$ au 31 décembre 2021 à 198,4 millions \$ au 31 décembre 2022. En excluant l'incidence des taux de change, les immobilisations incorporelles ont connu une baisse de 17,0 millions \$ expliquée par une charge d'amortissement de 23,2 millions \$, atténuée par des acquisitions d'immobilisations incorporelles de 6,2 millions \$.

Les investissements en immobilisations de la Société se séparent en trois catégories : (a) Projets de croissance et d'optimisation; (b) Projets de pérennité et réglementaires; et (c) Projets informatiques. Au cours de l'exercice 2022, la Société a investi un montant total de 49,1 millions \$ en immobilisations. Les projets de croissance et d'optimisation ont représenté 22,8 millions \$. Les projets de pérennité et réglementaires ont totalisé 18,7 millions \$. Les projets informatiques ont, pour leur part, représenté 7,6 millions \$.

L'**actif net au titre des prestations définies** est passé de 23,0 millions \$ au 31 décembre 2021 à 30,9 millions \$ au 31 décembre 2022. Cette hausse de 7,9 millions \$ est expliquée par un gain actuariel de 15,0 millions \$, atténué par un retrait de 5,0 millions \$ des régimes à prestations définies et des dépenses de 2,1 millions \$ liées à ces mêmes régimes de retraite.

11.2 Passif

Les **crédeurs et charges à payer** sont passés de 269,1 millions \$ (représentant un délai de paiement des crédeurs de 69,3 jours¹¹) au 31 décembre 2021 à 307,0 millions \$ (délai de paiement des crédeurs de 64,6 jours¹¹) au 31 décembre 2022. En excluant l'incidence des taux de change, les crédeurs et charges à payer ont connu une hausse de 28,0 millions \$. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 44,5 millions \$ des comptes fournisseurs et frais courus expliquée, principalement, par l'augmentation des achats de matières premières et fournitures et par des variations dans les délais de paiement des fournisseurs, atténuée par une baisse de 16,6 millions \$ du poste « Salaires et vacances à payer » due essentiellement au paiement des charges salariales liées à la performance de l'exercice 2021 au cours du premier trimestre.

En tenant compte de sa tranche à court terme, la **dette à long terme** totalise 249,4 millions \$ au 31 décembre 2022 comparativement à 175,4 millions \$ au 31 décembre 2021. En excluant l'incidence des taux de change, la dette à long terme a connu une hausse de 60,9 millions \$. Cette augmentation est essentiellement liée à l'utilisation du crédit d'exploitation rotatif canadien pour un montant de 62,7 millions \$, principalement en raison d'un niveau de stocks plus élevé, et du crédit d'exploitation rotatif américain pour un montant

⁹ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

de 90,2 millions \$, qui a été essentiellement utilisé pour rembourser intégralement le solde de 81,5 millions \$ de l'emprunt à terme des filiales américaines. De plus, la Société a effectué des remboursements de l'ordre de 3,7 millions \$ sur ses dettes à terme canadiennes. Quant aux obligations locatives de la Société, celles-ci ont connu une diminution de 7,2 millions \$ expliquée essentiellement par des remboursements de 5,5 millions \$ et par une réévaluation à la baisse de 3,8 millions \$ de la valeur des obligations locatives, atténués par la comptabilisation de nouvelles obligations locatives totalisant 2,1 millions \$. Il faut également noter que la Société a amorti des frais financiers pour un montant de 0,3 million \$.

Les **passifs d'impôt différé** sont passés de 91,4 millions \$ au 31 décembre 2021 à 98,1 millions \$ au 31 décembre 2022. En excluant l'incidence des taux de change, les passifs d'impôt différé ont connu une hausse de 3,3 millions \$. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact fiscal de la constatation au résultat global d'un gain actuariel et par l'amortissement fiscal du goodwill, partiellement compensés par la constatation de nouvelles pertes fiscales inutilisées relatives aux résultats des entités américaines.

11.3 Capitaux propres

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société sont de 877,2 millions \$ au 31 décembre 2022, en hausse de 68,8 millions \$ par rapport au solde de 808,4 millions \$ du 31 décembre 2021. Le cumul des autres réserves a augmenté de 38,3 millions \$ à la suite d'une hausse de 35,0 millions \$ de la réserve au titre de l'écart de change expliquée principalement par la conversion des soldes de clôture libellés en dollars américains à un taux au 31 décembre 2022 supérieur à celui du 31 décembre 2021 et d'une hausse de 3,3 millions \$ de la réserve de couverture. Les résultats non distribués sont, pour leur part, en hausse de 31,9 millions \$ pour atteindre 735,0 millions \$ au terme de l'exercice 2022. Cette augmentation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de l'exercice 2022 d'un montant de 53,9 millions \$ et à la constatation aux autres éléments du résultat global d'un gain actuariel (net d'impôts) de 11,0 millions \$, réduits des dividendes versés de 20,5 millions \$ et de l'excédent de 12,6 millions \$ du coût des actions de catégorie A rachetées sur le capital déclaré. La participation ne donnant pas le contrôle est passée de 57,1 millions \$ au 31 décembre 2021 à 60,4 millions \$ au 31 décembre 2022. La participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part d'une participation minoritaire dans les capitaux propres des filiales américaines de la Société.

11.4 Obligations contractuelles

Les remboursements de capital requis sur la dette à long terme autre que les obligations locatives, les paiements requis sur les obligations locatives, les obligations d'achat et les autres obligations pour les prochaines années se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Obligations contractuelles	2023	2024 et 2025	2026 et 2027	2028 et suivantes
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme (excluant les obligations locatives)	96,2	4,2	114,0	-
Obligations locatives	6,2	11,6	9,4	27,6
Obligations d'achat d'immobilisations corporelles	23,4	4,0	-	-
Autres obligations d'achat	333,7	5,2	1,4	4,1
Autres obligations ⁱ⁾	312,1	-	-	-
Total	771,6	24,9	124,8	31,7

i) Comprend le découvert bancaire, les créiteurs et charges à payer, les passifs d'instruments dérivés et les autres passifs financiers.

12 Analyse des informations annuelles choisies

Ventes

La Société avait affiché des ventes de 1 892,9 millions \$ en 2021, en baisse par rapport aux ventes de 1 980,9 millions \$ de l'exercice 2020. En excluant un effet de change défavorable de 72,9 millions \$, les ventes de la Société avaient connu une baisse de 0,8 %. Cette diminution entre 2020 et 2021 s'expliquait en grande partie par une diminution des ventes de produits de marque privée aux États-Unis due à un ralentissement de la cadence de production dans certaines usines et chez certains conditionneurs à forfait utilisés par la Société. Ce ralentissement découlait principalement d'enjeux liés à la main-d'œuvre, alors que cette diminution des ventes aux États-Unis avait été partiellement compensée par une augmentation des ventes de produits de marque privée au Canada et par des ajustements de prix de vente qui avaient eu un effet favorable sur les ventes de produits de marque nationale de la Société.

Résultat d'exploitation

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, la Société avait dégagé un résultat d'exploitation de 118,4 millions \$, en baisse de 33,5 millions \$ sur le résultat de l'année précédente. Cette diminution provenait principalement d'une réduction de la contribution brute des activités américaines. Cette réduction s'expliquait par (i) une baisse des ventes de produits de marque privée ainsi

que l'effet défavorable de celle-ci sur l'allocation des frais généraux de fabrication au coût des produits et par (ii) une augmentation du coût des intrants, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société. Au niveau des activités canadiennes, la contribution brute était en hausse, reflétant essentiellement une augmentation du volume de ventes et l'effet des ajustements de prix de vente, atténués par une augmentation du coût des intrants, incluant la hausse du coût de leur transport vers les usines de la Société. Le résultat d'exploitation avait également été affecté par une augmentation des frais de transport des produits expédiés aux clients de la Société et des coûts d'entreposage, partiellement compensés par une diminution des charges salariales liées à la performance.

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice 2021 s'était établi à 77,5 millions \$, en baisse de 20,3 millions \$ sur le résultat de l'année précédente. Cette diminution entre 2020 et 2021 s'expliquait principalement par la baisse du résultat d'exploitation atténuée par une baisse des frais financiers.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au cours de l'exercice 2021, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation totalisaient 93,7 millions \$, en baisse de 137,5 millions \$ par rapport à 2020. Cette variation à la baisse s'expliquait, principalement, par (i) une variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation qui avait utilisé des fonds de 48,6 millions \$ au cours de l'exercice 2021 comparativement à une génération de fonds de 51,2 millions \$ au cours de l'exercice 2020, pour une utilisation de fonds accrue de 99,8 millions \$ et par (ii) une baisse de 40,4 millions \$ du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (incluant une variation défavorable des autres (gains) pertes de 1,3 million \$).

Actif total

La hausse de 38,0 millions \$ de l'actif total entre 2020 et 2021 s'expliquait principalement par l'effet combiné des éléments suivants : (i) une hausse de 49,6 millions \$ des stocks due essentiellement à l'achat anticipé de certaines matières premières pour en sécuriser l'approvisionnement ou le prix; (ii) une diminution de 17,9 millions \$ des immobilisations incorporelles due à une charge d'amortissement supérieure à la valeur des acquisitions; et (iii) une augmentation de 13,6 millions \$ de l'actif net au titre des prestations définies expliquée en grande partie par un gain actuariel de 11,2 millions \$ réalisé en 2021.

13 Financement et liquidités

Au 31 décembre 2022, la Société affiche un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 2,7 millions \$ et un découvert bancaire de 4,4 millions \$ comparativement à un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 0,3 million \$ et un découvert bancaire de 5,0 millions \$ au 31 décembre 2021.

Le 10 avril 2013, la Société avait obtenu des facilités de crédit pour ses activités canadiennes dont le montant autorisé totalisait près de 250 millions \$. Les facilités comprenaient un crédit d'exploitation rotatif (« crédit rotatif CA ») commis d'une durée de cinq ans pour un montant autorisé de 175 millions \$ et un crédit à terme de près de 75 millions \$. Le 5 avril 2018, la Société avait conclu une entente visant à modifier les facilités de crédit canadiennes afin d'y inclure les diverses demandes de modifications acceptées entre le 10 avril 2013 et le 4 avril 2018 ainsi que de prolonger la date d'échéance du crédit rotatif CA de un an en reportant l'échéance à avril 2023. À la suite de cette entente, les facilités comprenaient un crédit rotatif CA commis d'une durée de cinq ans pour un montant autorisé de 175 millions \$ et un crédit à terme d'un montant autorisé révisé à près de 44,6 millions \$.

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une entente visant à modifier les facilités de crédit canadiennes afin d'y inclure les diverses demandes de modifications acceptées entre le 5 avril 2018 et le 19 décembre 2019, de réviser à la baisse la tarification ainsi que d'augmenter de 50 millions \$ le montant autorisé du crédit rotatif CA. À la suite de cette entente, les facilités comprennent un crédit rotatif CA commis d'une durée de quatre ans et trois mois pour un montant autorisé de 225 millions \$ et un crédit à terme d'un montant autorisé révisé à 32,5 millions \$. Le crédit rotatif CA offre l'option à la Société, sous réserve de la participation de chacun des prêteurs, d'augmenter le montant disponible d'un montant total ne pouvant excéder 50 millions \$ et de prolonger annuellement, à chaque date d'anniversaire, la date d'échéance du crédit rotatif CA d'une période de un an, aux mêmes termes et conditions. En novembre 2022, la Société et le syndicat d'institutions financières ont convenu de prolonger la date d'échéance du crédit rotatif CA de un an en reportant l'échéance à avril 2027. Les dispositions du crédit rotatif CA ont également été mises à jour afin de prévoir des clauses de repli pour gérer la transition des taux d'intérêt de référence LIBOR et CDOR qui seront, respectivement, remplacés au cours des exercices 2023 et 2024. Les taux de référence alternatifs au LIBOR et CDOR seront, respectivement, le taux sans risque garanti à un jour (« SOFR ») et le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

Au cours du troisième trimestre de 2011, la Société avait également obtenu, par l'entremise d'une de ses filiales, une facilité de crédit d'exploitation rotatif (« crédit rotatif US ») d'un montant autorisé de 50 millions \$ US d'un syndicat de banques et d'autres prêteurs institutionnels. Ce crédit rotatif US a été consenti pour une période de cinq ans et n'est pas cautionné par Industries Lassonde inc. et ses filiales canadiennes. En septembre 2016, la Société avait conclu, par l'entremise de certaines filiales, une entente visant à modifier et renouveler l'emprunt à terme et le crédit rotatif US qui venaient à échéance en août 2017. Ces facilités de crédit amendées et mises à jour, dont le montant autorisé totalisait 239,4 millions \$ US, avaient été consenties par un syndicat d'institutions financières afin de

soutenir les activités américaines de la Société. Les facilités comprenaient un crédit rotatif US commis d'une durée de trois ans pour un montant autorisé de 75 millions \$ US et un emprunt à terme de 164,4 millions \$ US échéant en septembre 2019.

Le 31 mai 2018, dans le cadre l'acquisition de Old Orchard Brands, LLC, la Société a conclu une entente visant à modifier le crédit rotatif US et l'emprunt à terme existant ainsi qu'à obtenir un nouvel emprunt à terme de 146,0 millions \$ US. À la suite de cette entente, les facilités comprennent un crédit rotatif US commis d'une durée de quatre ans pour un montant autorisé de 75,0 millions \$ US, un emprunt à terme d'un montant autorisé révisé à 92,5 millions \$ US et qui a été totalement remboursé en 2019, ainsi qu'un nouvel emprunt à terme d'un montant autorisé de 146,0 millions \$ US et qui a été totalement remboursé en 2022. En juin 2021, les facilités de crédit américaines ont été amendées afin d'augmenter le montant autorisé du crédit rotatif US à 100,0 millions \$US ainsi que de prolonger sa date d'échéance de un an à mai 2023.

Au 31 décembre 2022, l'encours du crédit rotatif CA était de 113,4 millions \$ et celui du crédit rotatif US était de 68,0 millions \$ US alors qu'au 31 décembre 2021, l'encours du crédit rotatif CA était de 44,4 millions \$ et celui du crédit rotatif US était de 1,1 million \$ US.

Les modalités de ces facilités de crédit sont décrites à la note 20 des états financiers consolidés de la Société de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. La Société estime être en mesure d'assurer son développement grâce aux flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ainsi qu'à ses crédits bancaires actuellement disponibles.

Gestion des capitaux

La stratégie de gestion des capitaux de Lasonde requiert une structure de financement bien équilibrée afin de maintenir la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre d'initiatives de croissance tout en lui permettant de réaliser des investissements en capital disciplinés et de maximiser la valeur pour les actionnaires. La Société continue de cibler un levier financier à long terme ne dépassant pas un ratio de dette nette sur BAIIA ajusté¹⁰ d'environ 3,25:1. De temps à autre, elle peut s'éloigner de son objectif de levier financier à long terme pour profiter d'opportunités stratégiques.

14 Arrangements hors état consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2022, la Société a des lettres de crédit en circulation totalisant 1,3 million \$.

Les engagements sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

15 Information sur les actions

Au 31 décembre 2022, le capital-actions émis et en circulation de la Société est constitué de 3 069 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne et de 3 752 620 actions de catégorie B à droits de vote multiples.

La valeur de l'action de Industries Lasonde inc. s'est maintenue dans une fourchette de 99,16 \$ à 158,79 \$ au cours de l'année 2022. Le cours de clôture de l'exercice 2022 était de 111,28 \$ comparativement à 157,34 \$ à la fin de l'exercice 2021, en baisse de 29,3 %.

En décembre 2021, la Société avait rétabli son programme de rachat d'actions, par l'entremise de la Bourse de Toronto (« TSX ») conformément à ses règles et politiques. Elle pouvait ainsi racheter au comptant, par voie d'achats sur le marché pour fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, entre le 23 décembre 2021 et le 22 décembre 2022, jusqu'à concurrence de 80 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne. De plus, le 18 août 2022, la Société a modifié son programme de rachat d'actions afin d'augmenter le nombre maximal d'actions de catégorie A à droit de vote subalterne qu'elle peut racheter, le faisant passer de 80 000 actions à 160 000 actions. Les achats étaient effectués au prix du marché, sans toutefois excéder le cours maximal cible fixé par la direction de la Société. La Société n'a pas renouvelé son programme de rachat d'actions.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, la Société a racheté au comptant, par voie d'achats sur le marché pour fins d'annulation, 20 700 actions de catégorie A à droit de vote subalterne, à un prix moyen de 108,79 \$ par action en contrepartie de 2,3 millions \$.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a racheté au comptant, par voie d'achats sur le marché pour fins d'annulation, 111 400 actions de catégorie A à droit de vote subalterne à un prix moyen de 126,34 \$ par action en contrepartie de 14,1 millions \$.

¹⁰ Cette mesure ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de la comparer à une mesure financière similaire présentée par d'autres émetteurs. Se référer à la section 18 – « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations, y compris la définition et la composition de la mesure ou du ratio ainsi que le rapprochement avec la mesure la plus comparable dans les états financiers, le cas échéant.

16 Dividendes

En date du 15 février 2023, le conseil d'administration de la Société a déclaré, conformément à la politique de dividendes de la Société, un dividende trimestriel de 0,70 \$ par action à l'égard des actions de catégories A et B, payable le 15 mars 2023 à tous les porteurs d'actions de catégories A et B inscrits aux registres en date du 27 février 2023. Ce dividende est un dividende déterminé.

Le tableau qui suit présente les dates actuelles ou prévues pour la déclaration, l'inscription au registre des actionnaires et le paiement de dividendes au cours de l'exercice financier 2023, le tout sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de paiement
15 février 2023	27 février 2023	15 mars 2023
12 mai 2023	25 mai 2023	15 juin 2023
11 août 2023	23 août 2023	15 septembre 2023
10 novembre 2023	23 novembre 2023	15 décembre 2023

17 Événement postérieur

Le 6 janvier 2023, la Société a conclu une entente visant à modifier les facilités de crédit américaines afin d'y inclure les diverses demandes de modifications acceptées entre le 31 mai 2018 et le 5 janvier 2023, de prolonger la date d'échéance de deux ans et sept mois et d'augmenter de 60 millions \$US le montant autorisé du crédit rotatif US. À la suite de cette entente, les facilités comprennent un crédit rotatif US commis d'une durée de trois ans pour un montant autorisé de 160 millions \$US.

18 Mesures financières non conformes aux IFRS

Les mesures financières ou ratios détaillés ci-après ne constituent pas des mesures financières ou ratios normalisés selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Société. Il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières ou ratios similaires présentés par d'autres émetteurs.

18.1 Éléments affectant la comparabilité entre les périodes

Le tableau suivant contient une liste, une description et une quantification des éléments ayant une incidence sur la comparabilité de la performance financière entre les périodes :

(en millions de dollars)	Quatrièmes trimestres terminés les		Exercices terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Coûts liés à la Stratégie	1,0	-	7,1	-
Coûts d'implantation de nouveaux systèmes de gestion infonuagiques	1,8	-	3,9	-
Arrêt de production d'une ligne au New Jersey	3,7	-	5,2	-
Ajustement relatif à des taxes non récupérables	-	0,7	-	2,8
<u>Somme des éléments affectant la comparabilité sur :</u>				
le résultat d'exploitation et le BAIIA	6,5	0,7	16,2	2,8
Impact fiscal des éléments précédents	(1,7)	(0,2)	(4,2)	(0,7)
<u>Élément affectant la comparabilité de la charge d'impôts sur le résultat :</u>				
Ajustement des passifs d'impôt différé à la suite de la réduction du taux d'imposition d'un état américain	(0,6)	-	(0,6)	-
Effet sur le revenu net	4,2	0,5	11,4	2,1
Attribuable :				
Aux actionnaires de la Société	3,8	0,5	10,5	2,1
À la participation ne donnant pas le contrôle	0,4	-	0,9	-

18.2 Résultat d'exploitation ajusté

La mesure financière « résultat d'exploitation ajusté » est utilisée par la Société pour comparer le résultat d'exploitation entre les périodes en excluant les éléments affectant la comparabilité. Le résultat d'exploitation ajusté est calculé en ajustant le résultat d'exploitation avec les éléments considérés par la direction comme ayant un effet sur la comparabilité entre les périodes.

(en millions de dollars)	Quatrièmes trimestres terminés les		Exercices terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Résultat d'exploitation	16,7	31,6	81,3	118,4
Somme des éléments affectant la comparabilité	6,5	0,7	16,2	2,8
Résultat d'exploitation ajusté	23,2	32,3	97,5	121,1

(en millions de dollars)	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat d'exploitation ajusté	23,2	24,2	25,3	24,8	32,3	27,5	29,9	31,4

18.3 BAIIA et BAIIA ajusté

La mesure financière « BAIIA » est utilisée par la Société et les investisseurs pour mesurer sa capacité de générer des flux monétaires futurs à même ses activités et d'acquitter ses charges financières. La mesure financière « BAIIA ajusté » est utilisée par la Société pour comparer les BAIIA entre les périodes en excluant les éléments affectant la comparabilité. Le BAIIA se compose de la somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des immobilisations, tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, et des « (Gains) pertes sur immobilisations », s'il y a lieu. Le BAIIA ajusté est calculé en ajustant le BAIIA avec les éléments considérés par la direction comme ayant un effet sur la comparabilité entre les périodes.

(en millions de dollars)	Quatrièmes trimestres terminés les		Exercices terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Résultat d'exploitation	16,7	31,6	81,3	118,4
Amortissement des immobilisations	14,9	14,2	59,5	59,5
(Gains) pertes sur immobilisations	0,1	(0,0)	0,1	(0,0)
BAIIA	31,8	45,8	140,9	177,8
Somme des éléments affectant la comparabilité	6,5	0,7	16,2	2,8
BAIIA ajusté	38,3	46,5	157,1	180,6

Pour le quatrième trimestre, la charge d'amortissement est passée de 14,2 millions \$ en 2021 à 14,9 millions \$ en 2022. En excluant un effet de change défavorable de 0,7 million \$, la charge d'amortissement est demeurée stable à 14,2 millions \$.

La charge annuelle d'amortissement est demeurée stable à 59,5 millions \$ en 2021 et 2022. En excluant un effet de change défavorable de 1,4 million \$, la charge d'amortissement a connu une baisse de 1,4 million \$ expliquée principalement par la fin de l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles au cours du quatrième trimestre de 2021.

(en millions de dollars)	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
BAIIA	31,8	34,5	37,2	37,3	45,8	40,5	44,8	46,6
BAIIA ajusté	38,3	38,9	40,2	39,7	46,5	42,6	44,8	46,6

18.4 Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société et BPA ajusté

Les mesures financières « résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société » et « BPA ajusté » sont utilisées par la Société pour comparer le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société et le BPA entre les périodes en excluant les éléments affectant la comparabilité. Ils sont calculés en les ajustant avec les éléments considérés par la direction comme ayant un effet sur la comparabilité entre les périodes.

(en millions de dollars, sauf indication)	Quatrièmes trimestres terminés les		Exercices terminés les	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	10,5	21,8	53,9	77,5
Somme des éléments affectant la comparabilité	3,8	0,5	10,5	2,1
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société	14,3	22,3	64,4	79,6
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	6 849	6 933	6 875	6 933
BPA ajusté (en \$)	2,09	3,22	9,37	11,48

(en millions de dollars, sauf le BPA ajusté)	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société	14,3	17,4	16,3	16,4	22,3	18,4	18,8	20,1
BPA ajusté (en \$)	2,09	2,54	2,36	2,37	3,22	2,65	2,71	2,90

18.5 Dette nette sur BAIIA ajusté

La mesure financière « dette nette sur BAIIA ajusté » est utilisée par la Société pour évaluer sa capacité à rembourser sa dette existante ainsi qu'à définir sa capacité d'emprunt disponible. Le ratio dette nette sur BAIIA ajusté est obtenu en divisant la dette nette par la somme des BAIIA ajustés des quatre derniers trimestres. La dette nette représente la dette à long terme, incluant la tranche à court terme, moins le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie », tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

(en millions de dollars, sauf le ratio dette nette sur BAIIA ajusté)	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
	\$	\$
Tranche à court terme de la dette à long terme	100,8	84,4
Dette à long terme	148,6	91,0
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2,7)	(0,3)
Dette nette	246,7	175,1
Somme des BAIIA ajustés des quatre derniers trimestres	157,1	180,6
Ratio dette nette sur BAIIA ajusté	1,57:1	0,97:1

18.6 Jours de fonds de roulement d'exploitation

La mesure financière « jours de fonds de roulement d'exploitation » est utilisée par la Société pour identifier le montant des ventes liées au fonds de roulement d'exploitation. Cette mesure financière est obtenue en divisant le fonds de roulement d'exploitation par les ventes du dernier trimestre, tel qu'elles sont présentées à la *section 8 – « Quatrième trimestre »* de ce rapport de gestion, multiplié par 91 jours. Le fonds de roulement d'exploitation se compose de la somme des débiteurs et des stocks, moins les créditeurs et charges à payer, tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

<i>(en millions de dollars, sauf les jours de fonds de roulement d'exploitation)</i>								
	Au				Au			
	31 déc. 2022				31 déc. 2021			
	\$				\$			
Débiteurs	173,7				154,4			
Stocks	414,0				309,7			
Moins : Créditeurs et charges à payer	(307,0)				(269,1)			
Fonds de roulement d'exploitation	280,7				195,0			
Divisé par : Ventes du dernier trimestre	556,0				487,5			
	0,50				0,40			
Jours de fonds de roulement d'exploitation <i>(en jours)</i>	45,9				36,4			
<i>(en jours)</i>	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
Fonds de roulement d'exploitation	45,9	50,8	47,6	42,8	36,4	33,5	31,6	33,5

Bien que la Société utilise la mesure financière « Jours de fonds de roulement d'exploitation » décrite ci-dessus pour évaluer sa situation globale de fonds de roulement, elle demeure aussi attentive aux indicateurs de fonds de roulement suivants :

18.6.1 Délai de recouvrement des débiteurs

La mesure financière « délai de recouvrement des débiteurs » (« DSO ») est utilisée par la Société pour identifier le nombre moyen de jours qu'il lui faut pour percevoir le paiement d'une vente. Cette mesure financière est obtenue en divisant les débiteurs, tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière, par les ventes du dernier trimestre, tel qu'elles sont présentées à la *section 8 – « Quatrième trimestre »* de ce rapport de gestion, multiplié par 91 jours.

<i>(en millions de dollars, sauf le DSO)</i>								
	Au				Au			
	31 déc. 2022				31 déc. 2021			
	\$				\$			
Débiteurs	173,7				154,4			
Divisés par : Ventes du dernier trimestre	556,0				487,5			
	0,31				0,32			
DSO <i>(en jours)</i>	28,4				28,8			
<i>(en jours)</i>	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
DSO	28,4	32,9	29,7	32,1	28,8	31,8	30,4	31,2

18.6.2 Délai d'écoulement des stocks

La mesure financière « délai d'écoulement des stocks » (« DIO ») est utilisée par la Société pour identifier le nombre moyen de jours qu'il lui faut pour transformer ses stocks en ventes. Cette mesure financière est obtenue en divisant les stocks, tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière, par le coût des ventes du dernier trimestre, tel qu'il est présenté à la section 8 – « Quatrième trimestre » de ce rapport de gestion, multiplié par 91 jours.

(en millions de dollars, sauf le DSI)						Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021						
						\$	\$						
Stocks						414,0	309,7						
Divisés par : Coût des ventes du dernier trimestre						432,3	353,4						
						0,96	0,88						
DIO (en jours)						87,1	79,7						
(en jours)						T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
DIO						87,1	80,6	86,4	82,4	79,7	75,5	72,6	71,9

18.6.3 Délai de paiement des créditeurs

La mesure financière « délai de paiement des créditeurs » (« DPO ») est utilisée par la Société pour identifier le nombre moyen de jours qu'il lui faut pour payer ses créditeurs et charges à payer. Cette mesure financière est obtenue en divisant les créditeurs et charges à payer, tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière, par le coût des ventes du dernier trimestre, tel qu'il est présenté à la section 8 – « Quatrième trimestre » de ce rapport de gestion, multiplié par 91 jours.

(en millions de dollars, sauf le DPO)						Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021						
						\$	\$						
Créditeurs et charges à payer						307,0	269,1						
Divisés par : Coût des ventes du dernier trimestre						432,3	353,4						
						0,71	0,76						
DPO (en jours)						64,6	69,3						
(en jours)						T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
DPO						64,6	57,4	62,2	67,7	69,3	73,3	70,9	68,6

18.7 Capitaux employés et sources de capitaux

Les mesures financières « capitaux employés » et « sources de capitaux » sont utilisées par la Société pour mesurer, d'une part, le niveau de capitaux employés pour exploiter ses activités, et, d'autre part, la source de financement pour cette utilisation de capitaux. Les capitaux employés représentent la somme de tous les actifs (sauf la trésorerie et équivalents de trésorerie), moins tous les passifs (sauf le découvert bancaire ainsi que la dette à long terme et sa tranche à court terme), tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les sources de capitaux représentent la somme du découvert bancaire, de la dette à long terme incluant sa tranche à court terme et des capitaux propres, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie, tels qu'ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 déc. 2022 \$	Au 31 déc. 2021 \$
Capitaux employés		
Débiteurs	173,7	154,4
Stocks	414,0	309,7
Moins : Créiteurs et charges à payer	(307,0)	(269,1)
Fonds de roulement d'exploitation	280,7	195,0
Impôt à recouvrer	12,2	4,6
Autres actifs à court terme	28,8	19,1
Actif d'instruments dérivés, incluant la portion à court terme	7,7	2,2
Participation dans une entreprise associée	7,4	8,4
Immobilisations corporelles	400,0	384,4
Immobilisations incorporelles	198,4	204,0
Actif net au titre des prestations définies	30,9	23,0
Autres actifs à long terme	0,9	1,2
Goodwill	328,2	308,4
Moins : Impôt exigible	-	(5,6)
Moins : Autres passifs à court terme	(5,6)	(5,1)
Moins : Passif d'instruments dérivés, incluant la portion à court terme	(0,7)	(1,1)
Moins : Passif relatif au régime incitatif à long terme	(1,4)	(0,9)
Moins : Passif relatif aux régimes de retraite	(0,5)	(0,4)
Moins : Passifs d'impôt différé	(98,1)	(91,4)
	1 188,7	1 045,6
Sources des capitaux		
Découvert bancaire	4,4	5,0
Dette à long terme, incluant la tranche à court terme	249,4	175,4
Capitaux propres	937,6	865,5
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2,7)	(0,3)
	1 188,7	1 045,6

18.8 Rendement sur capitaux employés

La mesure financière « rendement sur capitaux employés » (« ROCE »), un ratio de rentabilité, est utilisée par la Société pour mesurer son efficacité à utiliser ses capitaux pour générer des profits. Pour calculer le ROCE, la somme des résultats d'exploitation ajustés des quatre derniers trimestres est divisée par la moyenne des capitaux employés des quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars, sauf indication)	Au	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	\$	\$
Somme des résultats d'exploitation ajustés des quatre derniers trimestres	97,5	121,1
Moyenne des capitaux employés des quatre derniers trimestres	1 161,4	1 027,5
Ratio rendement sur les capitaux employés (en %)	8,4	11,8

(en %)	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
ROCE	8,4	9,5	10,2	11,0	11,8	12,6	13,6	14,5

19 Incertitudes et principaux facteurs de risque

Lassonde œuvre dans un secteur d'activité concurrentiel en constante évolution. Ses activités et, par conséquent, sa situation financière, ses liquidités et son résultat d'exploitation (collectivement sa « Performance Financière ») sont et demeureront assujettis à de nombreux risques et incertitudes. La direction de la Société (la « direction ») choisit des stratégies qui lui permettent de saisir des occasions d'affaires et d'atténuer les risques auxquels la Société fait face. Si Lassonde n'est pas en mesure de réagir de manière appropriée aux changements qui se produisent à l'externe comme à l'interne en raison de son inaction, de stratégies inefficaces ou d'une mauvaise mise en œuvre des stratégies, sa Performance Financière, ses marques et/ou sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques pourraient subir des répercussions négatives. Les incertitudes et facteurs de risque décrits ci-après sont ceux qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur la Performance Financière de la Société. Dans ces circonstances, le cours de ses actions pourrait baisser.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a confié au comité d'audit le mandat d'examiner et d'évaluer, avec la direction, les facteurs de risque inhérents à la Société et de s'assurer que des mesures appropriées sont en place afin d'aider la direction à cerner et à gérer efficacement ces risques et incertitudes. La direction a également adopté et mis en œuvre des politiques et des procédures d'évaluation et de gestion des risques qui sont revues au moins une fois l'an. Chaque année, la direction présente au comité d'audit et au conseil un exposé détaillé de ses principaux risques, qui fait par la suite l'objet de mises à jour périodiques. De plus, le conseil a confié à son comité de gouvernance le mandat de superviser les mesures de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») auxquels fait face la Société et a confié à son comité des ressources humaines et de la rémunération le mandat de superviser les mesures de gestion des risques liés aux ressources humaines.

Les risques et incertitudes décrits dans les énoncés qui suivent, dont certains se sont produits et certains pourraient se produire dans l'avenir, pourraient ne pas se concrétiser de la manière prévue ou avoir les conséquences prévues. Bien que les risques indiqués ci-après soient classés par rubrique et que chacun soit décrit séparément, bon nombre d'entre eux sont interreliés. De plus, le processus d'examen et d'évaluation des risques ne peut garantir que la totalité des événements ou des circonstances qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la Performance Financière de la Société soient identifiés. Enfin, d'autres risques et incertitudes que la Société juge actuellement négligeables pourraient également nuire à ses activités. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas considérer ce qui suit comme une analyse complète de tous les risques ou incertitudes possibles applicables aux activités de Lassonde.

La hausse des coûts des intrants, de l'énergie et du transport ainsi que d'autres coûts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la Performance Financière de Lassonde si elle n'est pas en mesure de contrôler ces hausses ou d'augmenter ses prix de vente pour pallier les effets de ces fluctuations de coûts.

La Société achète de grandes quantités d'ingrédients, contenants et emballages (collectivement les « matières premières » ou « intrants »), notamment des concentrés de jus de pomme, des concentrés de jus d'orange et d'autres concentrés ou ingrédients principalement à base de fruits et de légumes pour fabriquer ses produits. De plus, la Société achète et utilise des quantités importantes de résine PET, d'emballages de carton multicouches, de carton ondulé et de pellicule pour emballer ses produits. Aux termes de certaines ententes d'approvisionnement qu'elle a conclues, le prix que la Société paie pour ses intrants fluctue en fonction de certains changements associés aux coûts sous-jacents à ceux-ci. Les autres coûts de transformation, d'entreposage et de distribution sont également exposés aux risques de marché découlant de l'inflation liée à la main d'œuvre et des changements défavorables touchant le coût des intrants, comme l'énergie utilisée pour la production et la distribution de ses produits. La Société importe une partie importante de ses matières premières de l'extérieur de l'Amérique du Nord et vend ses produits partout sur ce même continent. Étant donné que la Société paie directement ou indirectement les frais de transport relatifs à ses achats de matières premières et qu'elle prend en charge les frais de livraison d'une partie importante de ses ventes, elle est exposée aux fluctuations de ces frais.

Les coûts des intrants, de la main-d'œuvre, de l'énergie, du transport et d'autres types de dépenses peuvent fluctuer en raison de pressions inflationnistes difficiles à prévoir, notamment la demande, la concurrence mondiale pour les ressources, les fluctuations des monnaies, les conditions météorologiques extrêmes, les conflits entre certains pays, incluant les guerres commerciales, et la spéculation sur le prix des intrants. Pour atténuer les effets de la fluctuation des coûts de certains intrants, il arrive que la Société conclue des contrats d'approvisionnement à long terme, achète plus que d'habitude pour une période donnée ou conclut des contrats relatifs à des instruments dérivés. La baisse des coûts des intrants visés par un instrument de couverture pourrait également faire augmenter le coût de ses produits vendus selon la variation de la valeur au marché des instruments dérivés choisis. Ces pratiques d'approvisionnement visant à réduire le risque d'augmentation future des coûts pourraient également limiter sa capacité à profiter d'éventuelles baisses de ceux-ci.

Il semble que l'augmentation générale du coût des intrants, du transport et de la transformation se poursuive en 2023, ce qui accroît la pression sur la marge brute de la Société. Celle-ci peut réagir à l'aide de diverses mesures, notamment en augmentant les prix de vente. Toutefois, rien ne garantit que les clients de la Société accepteront ces augmentations de prix, et même s'ils les acceptaient entièrement, ces augmentations pourraient entraîner une baisse du volume des ventes. Les consommateurs pourraient être réticents à payer davantage pour les produits de la Société et opter pour d'autres produits moins onéreux ou ils pourraient simplement cesser d'acheter ses produits.

Si Lassonde n'est pas en mesure de gérer efficacement sa chaîne d'approvisionnement, incluant sa dépendance à certains fournisseurs, et ses capacités de production afin de s'assurer que ses produits sont disponibles pour satisfaire les commandes des clients, ses activités et sa Performance Financière pourraient être significativement affectées.

La réussite de Lassonde dépend, en partie, du maintien de solides réseaux d'approvisionnement et de fabrication ainsi que de canaux de distribution efficaces. Des facteurs difficiles à prévoir ou indépendants de sa volonté pourraient interrompre ou perturber ses opérations ou celles de ses fournisseurs incluant, ses conditionneurs à forfait et ses fournisseurs de services logistiques ou autres partenaires commerciaux. L'incidence serait plus importante si les sites de production principaux de la Société ou de l'un de ses principaux fournisseurs et/ou conditionneurs à forfait étaient touchés et si la Société était incapable de trouver rapidement d'autres fournisseurs ou de remplacer rapidement la capacité de production perdue. Les fournisseurs de la Société peuvent répondre ou non aux besoins de Lassonde et déterminer dans quelle mesure ils souhaitent le faire; certains d'entre eux peuvent même résilier unilatéralement ou avec un court délai leurs ententes. Si les fournisseurs de la Société ne sont pas en mesure ou ne veulent pas répondre à ses besoins, elle pourrait subir des ruptures de stock ou des augmentations de coûts substantielles. Les fournisseurs de la Société pourraient ne pas être en mesure de répondre aux besoins de celle-ci pour de nombreuses raisons incluant les risques opérationnels auxquels ils font face. Certains de ces risques peuvent être plus importants lorsque le fournisseur ou son usine se trouvent dans des pays ou des régions où il y a davantage de risques ou qui sont moins développés. L'incapacité d'identifier des sources d'approvisionnement alternatives ou de remplacer la capacité perdue chez des principaux conditionneurs à forfait pourrait entraîner des retards dans la livraison ou nuire à la capacité de la Société de livrer les produits à ses clients. Finalement, un changement de fournisseur peut entraîner de longs délais et être coûteux.

La Société, à l'instar de plusieurs de ses concurrents, achète une grande partie de son jus d'orange auprès d'un seul fournisseur et se procure une grande partie de ses emballages en carton multicouches principalement auprès d'un seul fournisseur. Elle compte également un nombre limité de fournisseurs pour certaines matières premières stratégiques essentielles à ses activités. De plus, le concentré de jus de pomme et d'orange ainsi que le jus d'orange sont des matières premières importantes pour la Société. Des sociétés chinoises répondent à une partie importante des besoins mondiaux en concentré de jus de pomme, tandis que des sociétés brésiliennes le font pour ce qui est du concentré de jus d'orange et du jus d'orange. Par conséquent, toute perturbation géopolitique majeure impliquant la Chine ou le Brésil ou tout différend avec des fournisseurs au sujet du coût ou du rendement des biens et des services fournis, ou de leur incapacité à livrer ces biens et services en temps opportun, constitue un risque pour la Société.

En raison des défis récents dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, Lassonde doit constamment gérer son niveau de stocks et sa gamme de produits en fonction de la demande prévue, à défaut de quoi elle risque de ne pas avoir suffisamment de produits pour répondre à la demande des consommateurs ou d'avoir trop de stocks en main qui nécessitent du financement et de l'espace d'entreposage ou dont la date de péremption pourrait devenir échue et, par conséquent, rendre les produits invendables. De plus, afin d'assurer un approvisionnement continu en matières premières, certaines obligations d'achat de stocks de la Société comprennent des engagements d'achat à long terme ou de quantités minimales. Le calendrier de ces livraisons pourrait ne pas toujours coïncider avec la période au cours de laquelle la Société a besoin de ces produits pour répondre à la demande des clients, ce qui pourrait entraîner une augmentation ou des fluctuations du niveau de stocks et/ou une augmentation du coût des matières premières.

Bien que la Société dispose d'un plan de continuité des opérations, il se pourrait que celui-ci ne règle pas tous les problèmes auxquels elle pourrait avoir à faire face en cas de problèmes imprévus. Une interruption importante ou prolongée de ses opérations pourrait faire en sorte que la Société perde la confiance de ses clients ou de ses partenaires commerciaux ou que sa réputation soit entachée, et la demande à long terme des consommateurs pour ses produits pourrait diminuer.

Les activités de Lassonde pourraient être perturbées si ses systèmes de technologie de l'information ne fonctionnent pas adéquatement ou sont compromis, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière et la rapidité avec laquelle elle présente ses résultats et/ou leur exactitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société compte sur des systèmes de technologie de l'information, dont les progiciels de gestion intégrée (« PGI ») de l'entreprise, pour recueillir, traiter, transmettre et stocker l'information sur tous les aspects de ses activités, pour

gérer sa chaîne d'approvisionnement, pour exploiter ses usines et pour assurer le traitement comptable de ses activités. Les systèmes de technologie de l'information de Lassonde peuvent être vulnérables à diverses interruptions attribuables entre autres à la mise à jour de la plateforme d'entreprise de la Société ou à des événements indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, des pannes de réseau ou d'électricité, un dysfonctionnement ou des déficiences de logiciels, des pannes ou des contraintes d'équipement ou des interruptions de télécommunications, des incendies, des inondations, des catastrophes naturelles, des attaques terroristes, des erreurs humaines, des actions involontaires ou malveillantes d'employés ou de sous-traitants, des virus, des cyberattaques, un accès non autorisé à de l'information financière personnelle et commerciale sensible et autres problèmes de sécurité. Les mesures de sécurité, de sauvegarde et de reprise après sinistre pourraient ne pas être adéquates ou ne pas être mises en œuvre adéquatement pour éviter de telles perturbations ou défaillances.

Lassonde investit dans des initiatives de sécurité technologique, de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de plans de reprise après sinistre. Toutefois, ces initiatives pourraient nécessiter des travaux et des dépenses supplémentaires considérables et pourraient ne pas être couronnées de succès. En raison de la nature complexe et en constante évolution des menaces à la sécurité, Lassonde ne peut prédire la forme et les conséquences de tout incident futur, et les charges liées à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration des mesures de protection contre les cybermenaces de plus en plus complexes et sophistiquées pourraient augmenter considérablement.

Lassonde compte sur des partenaires technologiques externes pour lui fournir plusieurs types de systèmes d'information et de services de traitement des opérations, dont l'hébergement, la collecte, le stockage et la transmission de données. Si l'un ou l'autre de ces tiers, y compris les fournisseurs de services infonuagiques et de logiciels, qui fournissent ou vendent des services ne s'acquitte pas efficacement de ses tâches, la Société pourrait devoir engager des coûts supplémentaires pour suppléer aux carences de ces fournisseurs de services.

Si la Société n'affecte pas et ne gère pas efficacement les ressources nécessaires pour continuer à bâtir et à entretenir son infrastructure de technologie de l'information (qu'elle soit gérée à l'interne ou à l'externe), ou si elle ne parvient pas à repérer en temps opportun les cyberattaques ou d'autres cyberincidents ou à y répondre de manière appropriée, ses activités pourraient être affectées négativement, ce qui pourrait entre autres entraver la production, retarder ou fausser certaines prises de décision, occasionner des pertes financières et compromettre des renseignements confidentiels.

Lassonde poursuit sa mise à niveau ou migration de ses PGI ainsi que de certains autres systèmes importants, et elle a commencé à déployer ces systèmes dans certains secteurs de l'entreprise. La conception et la mise en œuvre de ces PGI ont nécessité (et nécessiteront) des investissements importants en ressources humaines et financières. La Société pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre les PGI avec succès sans subir des retards ou des coûts accrus et d'autres difficultés, y compris d'éventuels défauts de conception, des manquements aux exigences de validation. De plus, si la Société n'est pas en mesure de mettre en œuvre les nouveaux PGI comme prévu, l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») pourrait être compromise, sa capacité à évaluer ces contrôles adéquatement pourrait être retardée.

Les pressions concurrentielles pourraient limiter la capacité de Lassonde à récupérer la hausse des coûts ou à augmenter les prix, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses activités et sa Performance Financière.

Les marchés nord-américains des jus, des boissons et des produits alimentaires spécialisés sont hautement concurrentiels et évoluent rapidement. La Société rivalise avec ses concurrents sur la base des prix, de la qualité, de la variété des produits, de la reconnaissance de la marque et de la fidélité à celle-ci ainsi que de sa capacité à distribuer efficacement ses produits. Certains de ses concurrents sont de grande taille et disposent de ressources financières et de capacités de commercialisation plus grandes que celles de la Société leur permettant de résister aux changements des conditions du marché. La concurrence accrue et les mesures prévues par ses concurrents pourraient entraîner une pression à la baisse sur les prix de vente ou contribuer à hausser les frais commerciaux, les rabais et/ou les redevances liés à la promotion des produits et/ou une baisse de la part de marché de la Société. Les produits existants ou en développement par les concurrents de Lassonde pourraient obtenir plus de succès ou être moins dispendieux que les siens, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la compétitivité de ses produits et de ses activités.

Si Lassonde n'est pas en mesure d'embaucher et retenir une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, de conserver des relations de travail harmonieuses ou de planifier la relève des employés clés, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Le succès de Lassonde dépend en partie de la qualité des ressources humaines qu'elle peut embaucher, former, développer et retenir et du caractère adéquat de ses plans de relève des employés qui approchent de la retraite. Bien que, par le passé, la Société ait connu un certain taux de roulement du personnel normal, la pandémie de COVID-19 et les mesures et les répercussions qui en ont découlé ont aggravé la pénurie de main-d'œuvre et accru le roulement. La rareté de la main-d'œuvre en Amérique du Nord est susceptible d'avoir un effet qui perdure sur la performance de l'entreprise, en ce qui a trait à l'efficacité opérationnelle, à la capacité à satisfaire la demande, à la rémunération et au coût des avantages sociaux. La Société livre concurrence à d'autres sociétés pour attirer et embaucher des employés compétents et ses propres employés sont courtisés par d'autres sociétés dans la même situation. Ce contexte pourrait entraîner la perte d'employés talentueux par la Société, et un roulement non planifié pourrait épuiser son savoir institutionnel, éroder sa compétitivité et entraîner une augmentation des coûts en raison d'une concurrence accrue pour les employés. De plus, l'incapacité de maintenir un environnement sécuritaire et inclusif ou de promouvoir le bien-être de ses employés pourrait nuire à la réputation de Lassonde et se traduire par une performance moindre de leur part et par l'incapacité de retenir des employés. La Société pourrait

également ne pas réussir à attirer et à former du personnel doté des principales compétences émergentes nécessaires pour continuer à évoluer dans un monde en changement constant.

Lassonde est assujettie aux risques en matière de santé et de sécurité ainsi qu'aux lois et règlements à cet égard. Des blessures graves subies par un employé, ou le décès d'un employé, pourraient avoir une incidence sérieuse sur la réputation de Lassonde, donner lieu à des litiges et entraîner des coûts liés à la conformité et d'autres coûts.

Bien que Lassonde estime entretenir de bonnes relations avec son personnel, une partie importante de ses 2 700 employés sont visés par des conventions collectives. Des grèves, des arrêts de travail ou d'autres interruptions d'activités connexes pourraient survenir si la Société n'était pas en mesure de renouveler ces conventions (ou d'en conclure de nouvelles) à des conditions satisfaisantes, ce qui pourrait entraver la fabrication de ses produits. Les modalités des conventions collectives existantes, renégociées ou nouvelles pourraient également avoir une incidence sur sa capacité à mettre en œuvre la totalité des changements opérationnels futurs afin d'accroître son efficience ou de s'adapter aux besoins ou à la stratégie évolutive de l'entreprise. Trois conventions collectives relatives à deux usines canadiennes et à une usine américaine de la Société viendront à échéance au cours de 2023.

Les pénuries de main-d'œuvre et l'augmentation du taux de roulement du personnel pourraient entraîner une augmentation des coûts, comme l'augmentation des heures supplémentaires pour répondre à la demande et l'augmentation des taux de salaire ou des primes pour attirer et retenir les employés, et pourraient avoir une incidence négative sur sa capacité à exploiter efficacement ses usines et ainsi opérer à sa capacité optimale. L'augmentation des coûts liés au personnel pourrait entraîner une baisse du résultat net de la Société si celle-ci n'est pas en mesure de contrôler ou de transférer l'augmentation des coûts qui en découle à ses clients.

Enfin, la Société a également été affectée négativement et pourrait continuer à l'être par des problèmes ou des contraintes liés à la main-d'œuvre vécus par ses fournisseurs, y compris ses conditionneurs à forfait et ses fournisseurs de services de transport.

Si Lassonde n'est pas en mesure de revitaliser la performance de ses filiales américaines par l'entremise du Projet Eagle, l'ensemble de ses activités et sa Performance Financière pourraient être affectées négativement de manière importante.

Il se pourrait que toutes les initiatives déployées dans le cadre du projet Eagle plus amplement décrit dans le présent rapport de gestion ne soient pas achevées dans les délais impartis, que leur mise en œuvre s'avère plus coûteuse que prévu ou qu'il ne soit pas possible de réaliser pleinement les économies de coûts attendues. De plus, le projet Eagle comporte certains changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence négative sur l'engagement des employés, détourner l'attention de la direction d'autres initiatives et, s'il n'est pas géré adéquatement, avoir une incidence sur la capacité de la Société à retenir ses employés clés et entraîner des perturbations dans les activités quotidiennes de la Société.

La consolidation des activités de détail et l'accroissement du pouvoir des détaillants ou la perte d'un client clé pourraient avoir une incidence importante sur les activités et la Performance Financière de Lassonde.

Lassonde entretient des relations commerciales étroites avec plusieurs clients clés. En 2022, 38,9 % (37,0 % en 2021) des ventes de la Société ont été réalisées avec ses trois principaux clients. Les clients de la Société prennent habituellement des décisions d'achat en fonction du prix, de la qualité des produits et de la performance du service à la clientèle. Aussi, ils ne concluent normalement pas de contrats écrits comportant des engagements d'achat fixes, et les contrats qu'ils concluent peuvent généralement être résiliés à leur gré. Par conséquent, rien ne garantit que les clients de la Société continuent d'acheter ses produits selon la même combinaison ou les mêmes quantités ou selon les mêmes modalités que par le passé. La perte de l'un ou de plusieurs de ces clients, une perturbation importante de la relation avec ces derniers, ou une détérioration importante des modalités commerciales applicables à ces clients, pourrait avoir une incidence importante sur la rentabilité de la Société.

La Société réalise la majeure partie de ses ventes dans le secteur de l'alimentation au détail et du commerce de gros. Ce marché est fortement concentré au Canada, tandis que le niveau de concentration du marché aux États-Unis est moins élevé. Cependant, la concentration (par la consolidation ou la formation de regroupements d'achats) des clients de l'industrie agroalimentaire se poursuit, et ce, dans tous les segments de marché. Cette concentration entraîne la création de clients au détail de plus grande envergure susceptibles de chercher à tirer parti de leur position pour améliorer leur rentabilité en exigeant une efficacité accrue, des prix plus bas, des délais de paiement plus longs, des programmes promotionnels plus généreux, le retrait des produits de la Société ou la réduction de l'espace d'étalage alloué à ses produits ou en exigeant des produits spécialement conçus pour eux. Cette situation confère aux clients un important pouvoir de négociation qui pourrait limiter la capacité de la Société à augmenter ses prix pour contrer les pressions inflationnistes. De plus, les grands détaillants ont l'envergure nécessaire pour mettre sur pied des chaînes d'approvisionnement qui leur permettent d'exercer leurs activités avec des stocks réduits ou de développer et de produire leurs propres marques; la Société note à cet effet la volonté accrue des détaillants de rééquilibrer les niveaux des stocks compte tenu des pressions inflationnistes. Aussi, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'offre de la Société de produits de marque privée de détaillants, si l'entité issue d'un regroupement ou d'une opération similaire n'est pas un client existant de la Société, la Société pourrait perdre une partie importante de son chiffre d'affaires avec celui-ci une fois la transaction complétée.

La stratégie pluriannuelle de Lassonde pourrait ne pas donner les résultats escomptés ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Le succès de Lassonde dépend entre autres de sa capacité à évoluer et à croître et, au fur et à mesure que des changements surviennent dans son environnement d'affaires, la Société peut ajuster de temps à autre ses plans d'affaires stratégiques pour répondre à ces changements. Le déploiement et l'exécution de la stratégie pluriannuelle (la « Stratégie ») décrite dans la *section 5 – « Stratégie pluriannuelle »* du présent rapport de gestion nécessiteront un effort important de la part des ressources de gestion et d'exploitation, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction des activités principales existantes. En outre, des événements et des circonstances, comme des retards et des coûts imprévus, pourraient faire en sorte que la Société ne réalise pas la totalité, une partie ou même aucun des bénéfices attendus selon son échéancier ou les investissements prévus, et rien ne garantit que les avantages en découlant suffisent à compenser les frais et les coûts qu'elle prévoit engager dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie.

Les acquisitions ont toujours été un élément important de la stratégie de croissance de Lassonde. La capacité de la Société à réaliser des acquisitions et à intégrer efficacement les entreprises acquises à l'avenir peut être limitée par son habileté à identifier des cibles d'acquisition stratégiquement appropriées, de structurer des acquisitions adéquates en tenant compte des impacts fiscaux et financiers connexes, des ressources disponibles de la direction, de la conformité à la réglementation applicable et, dans la mesure où cela est nécessaire, de sa capacité à obtenir du financement selon des modalités satisfaisantes. Les acquisitions et d'autres opérations importantes peuvent exposer la Société à des risques supplémentaires, et la Société pourrait se retrouver à faire face à des obligations imprévues, notamment dans le cadre de l'intégration ou de la gestion des entreprises acquises. Lassonde pourrait également subir des retards dans l'application de son CIIF aux entreprises nouvellement acquises, ce qui pourrait augmenter le risque de ne pas être en mesure de prévenir les inexactitudes dans ses rapports financiers et de publier en temps opportun ses états financiers consolidés.

Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les enjeux et lois en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur la chaîne d'approvisionnement et les activités de Lassonde, ce qui pourrait nuire considérablement à sa Performance Financière.

Enjeux environnementaux et incidences connexes

Des conditions météorologiques non saisonnières ou inhabituelles, des catastrophes naturelles ou des changements climatiques à long terme pourraient rendre le coût des intrants de la Société plus volatil et influencer la disponibilité des matières premières, de l'énergie et du carburant, la capacité de production de la Société et la demande pour ses produits. D'ailleurs, l'eau est l'ingrédient principal de la quasi-totalité des produits de Lassonde. Les changements climatiques pourraient entraîner une pénurie d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau dans les régions où la Société exerce ses activités. La concurrence pour l'eau entre les utilisateurs domestiques, agricoles et manufacturiers s'intensifie dans les régions où la Société exerce ses activités, et au fur et à mesure que l'eau se raréfie ou que la qualité de l'eau se détériore, cette situation pourrait entraîner une augmentation des coûts de production ou des contraintes de fabrication. Même là où l'eau est largement disponible, les limitations des infrastructures de purification de l'eau et d'épuration des eaux résiduelles industrielles pourraient augmenter les coûts ou limiter ses activités.

Les préoccupations à l'égard des changements climatiques pourraient inciter les consommateurs à se tourner vers des produits qui sont cultivés et fabriqués de façon plus durable. De plus, certains consommateurs optent de plus en plus pour l'achat de produits alimentaires locaux afin de réduire l'empreinte carbone associée à leur transport sur de longues distances, ce qui pourrait entraîner une diminution de la demande de produits alimentaires et de matières premières que Lassonde importe d'autres pays ou transporte depuis des lieux de culture et de transformation éloignés. Les consommateurs sont également de plus en plus sensibilisés au développement durable et portent une attention particulière à la recyclabilité des emballages, à la réduction de l'utilisation de plastiques à usage unique et de matières non recyclables, et à l'impact environnemental des activités de fabrication. De plus, plusieurs clients de la Société ont annoncé leur intention de transitionner vers des emballages recyclables, compostables ou réutilisables. Ces préférences changeantes pourraient obliger la Société à utiliser des matières premières provenant de sources particulières qui pourraient être plus difficiles à obtenir ou entraîner des coûts plus élevés ou des investissements en immobilisations supplémentaires qu'elle pourrait ne pas être en mesure de transférer aux clients. Si la Société ne répond pas aux demandes des clients et des consommateurs, ses ventes pourraient en souffrir.

Parmi les risques liés au climat ou aux catastrophes naturelles les plus importants identifiés par la Société, mentionnons : 1) une augmentation des coûts d'exploitation attribuable à la hausse des prix du carburant et de l'énergie découlant des politiques de tarification du carbone; 2) une baisse de la production, une augmentation des coûts d'exploitation et des investissements en immobilisations découlant de dommages aux installations et/ou à l'équipement par suite d'événements météorologiques extrêmes ou d'une plus grande variabilité des conditions météorologiques; 3) une augmentation des coûts d'exploitation et des investissements en immobilisations en raison de changements à long terme dans les modèles climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer ou les vagues de chaleur chroniques; et 4) la disponibilité, la qualité ou la volatilité des prix des principaux produits agricoles achetés par la Société, tels que les pommes, les oranges, les canneberges, les tomates et autres fruits et légumes. Enfin, la Société s'attend à engager des coûts supplémentaires à mesure qu'elle fait évoluer son portefeuille et s'engage dans des activités de vérification diligente, d'audit et de communication d'information dans le cadre de ses initiatives ESG et de développement durable.

Lois environnementales et incidences connexes

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Le respect de ces lois et règlements exige que la Société continue d'engager des coûts d'exploitation et d'entretien et des investissements en immobilisations, notamment pour contrôler les effets potentiels de ses activités sur les collectivités locales. Les lois et règlements relatifs à l'utilisation ou à l'élimination des plastiques ou d'autres matériaux d'emballage peuvent avoir une incidence négative sur les activités de Lassonde. La Société s'appuie sur diverses solutions d'emballage pour livrer ses produits en toute sécurité à ses clients et consommateurs. Certains de ses produits sont vendus dans des emballages conçus pour être recyclables. Cependant, tous les emballages ne sont pas recyclés, que ce soit par manque d'infrastructures ou pour d'autres raisons. Plusieurs juridictions où les produits de la Société sont vendus ont imposé ou envisagent d'imposer des règlements ou des politiques visant à encourager l'utilisation d'emballages durables, la réduction des déchets ou l'augmentation des taux de recyclage ou à restreindre la vente de produits utilisant certains emballages. Ces règlements varient dans leur forme et leur portée et comprennent des politiques de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), des taxes sur le plastique ou les emballages, des restrictions à l'égard de certains produits et certains matériaux, des exigences pour que les bouchons des bouteilles soient attachés aux bouteilles, l'interdiction d'utiliser des plastiques à usage unique et des exigences visant à imposer une consigne. Certaines juridictions ont imposé des exigences en termes de contenu recyclé minimal pour des bouteilles de boisson, et des lois similaires sont à l'étude dans d'autres territoires. Ces lois et règlements ont eu et pourraient continuer à faire augmenter le coût des produits de la Société, avoir une incidence sur la demande pour ses produits, entraîner une publicité négative et l'obliger à accroître les investissements en immobilisations pour réduire la quantité de plastique ou d'autres matériaux utilisés dans ses emballages ou pour développer d'autres types d'emballage. De plus, au Québec, où Lassonde détient une part de marché importante, les systèmes de consignment et de collecte sélective sont en train d'être modernisés selon une approche REP, aux termes de laquelle les entités qui vendent, commercialisent ou autrement distribuent des produits visés sont responsables de leur gestion à la fin de leur vie utile. Cette modernisation imposera de nombreuses nouvelles obligations aux fabricants de boissons comme Lassonde.

Les préoccupations croissantes envers les changements climatiques peuvent également donner lieu à davantage d'exigences légales et réglementaires visant à réduire ou à atténuer les effets des gaz à effet de serre et reconstituer les réserves d'eau. Ces lois et règlements pourraient avoir un effet important sur l'industrie de la transformation alimentaire, obligeant des entreprises comme Lassonde à engager des investissements en immobilisations importants et à encourir des coûts d'exploitation additionnels, notamment pour ce qui est de l'énergie, des emballages et du recyclage. Une réglementation accrue visant la taxe sur le carbone pourrait également augmenter considérablement les coûts de la chaîne d'approvisionnement, de fabrication et de distribution de ses produits.

En vertu des lois et règlements sur l'environnement, la Société pourrait être responsable des frais d'enquête, d'enlèvement ou d'assainissement reliés à certaines substances dangereuses ou toxiques, ainsi que des frais d'enquête et des dommages aux ressources naturelles connexes, sur diverses propriétés, y compris ses propriétés actuelles et anciennes et les anciennes propriétés de ses prédécesseurs, ainsi que les sites de manutention ou d'élimination des déchets hors site qu'elle ou ses prédécesseurs ont utilisés. Ces coûts pourraient être importants.

Les modifications apportées aux lois, règlements et politiques en matière d'impôts sur le revenu ou autres mesures fiscales ainsi que sur leur interprétation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Performance Financière de Lassonde.

La Société est assujettie à l'impôt sur le revenu ainsi qu'à l'impôt autre que sur les revenus et à des droits (collectivement les « impôt(s) ») principalement au Canada et aux États-Unis et dans certains territoires étrangers. Les lois fiscales évoluent et sont susceptibles de changer au fur et à mesure que de nouvelles lois sont adoptées et que de nouvelles interprétations de la loi sont publiées ou appliquées. Si les autorités fiscales d'une juridiction modifient les lois fiscales applicables, cela pourrait avoir une incidence sur l'impôt global de la Société et les fluctuations du taux d'imposition effectif pourraient entraîner une volatilité des résultats financiers. Pour se conformer à ces changements, la Société pourrait engager des dépenses importantes. Des changements défavorables aux lois fiscales de l'une ou l'autre de ses juridictions pourraient avoir une incidence importante sur les positions de Lassonde en matière d'impôt différé et sur sa provision pour impôts sur le revenu. De plus, les autorités fiscales gouvernementales examinent de plus en plus les positions fiscales des sociétés. Bien que la Société soit d'avis que ses estimations fiscales sont raisonnables, si une autorité fiscale n'est pas d'accord avec les positions prises, la Société pourrait devoir payer des impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, le taux d'imposition effectif de la Société pour une période comptable donnée peut augmenter ou diminuer selon la composition géographique des résultats trimestriels et cumulés depuis le début de l'exercice dans les divers territoires dans lesquels la Société exerce ses activités, le montant et la source des résultats imposables, les modifications apportées aux lois fiscales et aux taux d'imposition, les modifications apportées aux règles comptables existantes et la révision des hypothèses et des estimations que la Société considère pour établir les actifs et les passifs fiscaux.

La Société est assujettie à la réglementation sur l'établissement des prix de transfert et à d'autres règlements fiscaux conçus pour s'assurer que les niveaux appropriés de revenu sont déclarés lorsqu'ils sont gagnés et qu'ils sont imposés en conséquence. Bien que la Société estime se conformer pour l'essentiel à l'ensemble de la réglementation et des restrictions applicables, elle est exposée au risque que les autorités gouvernementales vérifient sa méthode d'établissement des prix de transfert et ses pratiques connexes et affirment qu'elle doit payer des impôts supplémentaires. Si les résultats des audits ou des cotisations sont défavorables aux positions de la Société, celle-ci pourrait ou non être en mesure de compenser ou d'atténuer l'effet consolidé des cotisations d'impôt étranger sur le revenu au moyen de crédits d'impôt étranger. Étant donné que les lois et les règlements régissant les crédits d'impôt étranger au Canada et aux États-Unis sont complexes et assujettis à des modifications législatives périodiques, rien ne peut garantir que la Société sera effectivement en mesure de se prévaloir des crédits d'impôt étranger disponibles dans l'avenir.

Les préférences des consommateurs changent à l'occasion, et l'incapacité de Lassonde à prévoir ces changements ou à y réagir en temps opportun pourrait entraîner une baisse de la demande pour ses produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

La demande pour les produits de Lassonde dépend en partie de sa capacité à innover, anticiper et répondre efficacement aux changements des tendances et des préférences des consommateurs. La Société doit également faire la distinction entre les modes à court terme et les tendances à long terme dans ces préférences et comportements. Les activités de la Société peuvent être touchées de façon défavorable si celle-ci ne prédit pas avec exactitude les changements à long terme aux préférences des consommateurs ou des tendances en matière de types de produits recherchés ou si elle ne lance pas de nouveaux ou des versions améliorées de produits pour répondre aux préférences changeantes des consommateurs. La capacité de Lassonde à continuer de servir ses clients sur tous les marchés où elle exerce ses activités dépendra également de la qualité et des prix de ses produits, de son niveau de service et de sa proposition de valeur. Il se pourrait que les consommateurs n'achètent pas les produits de marque Lassonde s'ils perçoivent seulement une différence minime entre la qualité ou la valeur de ses produits et celles des produits de marque privée des détaillants ou d'autres marques de commerce.

De plus, les activités de Lassonde sont et pourraient continuer d'être touchées par le contexte économique si le taux de chômage, les taux d'intérêt ou l'inflation atteignent des niveaux qui influencent les tendances de consommation et, par conséquent, entraîneraient des répercussions sur son volume de ventes et sa rentabilité. Dans la mesure où des augmentations de prix, lorsque possibles, ne suffisent pas à compenser adéquatement ou rapidement les coûts plus élevés, et/ou si elles entraînent des baisses importantes du volume des ventes, la Performance Financière de la Société pourrait être touchée de façon négative.

Diverses restrictions légales et réglementaires ainsi que les propres politiques de la Société et sa participation aux initiatives d'autoréglementation de l'industrie limitent la façon dont elle commercialise ses produits et à qui elle les vend. Ces restrictions pourraient limiter ses plans de commercialisation et de promotion de sa marque, particulièrement avec l'évolution des médias sociaux et du milieu des communications. De plus, les systèmes technologiques, qui permettent aux consommateurs de magasiner par l'entremise de sites de commerce électronique et d'applications de commerce mobile, modifient aussi de façon considérable les pratiques du secteur du commerce de détail. Si la Société n'est pas en mesure de s'adapter à l'évolution de ce secteur, elle pourrait être désavantagée dans les principaux canaux et auprès de certains consommateurs.

Les rappels de produits ou d'autres problèmes liés à la qualité et à la sécurité des produits peuvent entraîner des coûts élevés de rappel, porter gravement atteinte à la réputation de Lassonde et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Lassonde vend des produits alimentaires destinés à la consommation humaine, ce qui comporte des risques tels que la contamination ou la détérioration des produits, l'étiquetage erroné, la modification des produits autre que lors de sa fabrication d'origine et d'autres altérations des produits alimentaires. Un produit qui a été effectivement ou prétendument affecté dans de telles circonstances pourrait donner lieu à un rappel volontaire ou obligatoire en raison d'un risque important causé par le produit, d'un besoin de modifier l'étiquetage du produit ou d'autres problèmes de sécurité des consommateurs. Cette situation pourrait également entraîner la destruction des stocks de produits, de la publicité négative, la fermeture temporaire d'usines, la perte de ventes en raison de la non-disponibilité du produit pendant une période donnée, des coûts importants de conformité ou de rectification et des réclamations potentiellement importantes découlant de blessures corporelles, de maladies ou de décès causés par les produits. Même si les réclamations en responsabilité contre la Société ne sont pas retenues ou si elles ne sont retenues que partiellement, elles pourraient être accaparantes et coûteuses et obliger la direction à consacrer du temps à leur défense plutôt qu'à l'exploitation de l'entreprise.

Bien que Lassonde estime disposer de bons processus internes et de bons programmes de formation et de sécurité alimentaire, ceux-ci pourraient ne pas être pleinement efficaces pour prévenir la contamination des produits alimentaires susceptible de causer des maladies d'origine alimentaire. Une défaillance des processus de contrôle pourrait provoquer la contamination des produits, ce qui entraînerait une violation des lois existantes en matière de salubrité des aliments et causer potentiellement des maladies chez les consommateurs ou les employés. À ce compte, la Société dépend également des fournisseurs et des conditionneurs à forfait, ce qui augmente le risque que surviennent des maladies d'origine alimentaire qui échappent à son contrôle.

Les activités de Lassonde (et de ses conditionneurs à forfait) sont assujetties à la réglementation des agences gouvernementales d'inspection des aliments au Canada et aux États-Unis. Ces règlements sont susceptibles de changer à l'occasion, ce qui pourrait avoir une incidence sur la façon dont la Société gère sa production et la vente de ses produits. Les usines et les produits de la Société sont soumis à des inspections périodiques par les autorités réglementaires. Dernièrement, en vertu de la loi intitulée Food Safety Modernization Act, le nombre d'inspections dans les usines de fabrication de produits alimentaires aux États-Unis a été revu à la hausse afin de mieux détecter les éclosions de maladies d'origine alimentaire et ainsi d'ordonner le rappel de produits alimentaires contaminés. Elle impose également une plus grande responsabilité aux différentes parties de la chaîne alimentaire, qui doivent concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces d'analyse des risques et de contrôle préventif dans le cadre des programmes de salubrité des aliments, et ce, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Des cas de maladies d'origine alimentaire, réelles ou perçues, et qu'elles découlent ou non des activités de la Société ou de ses actions ou omissions, pourraient entraîner une publicité négative à l'égard de Lassonde ou ses produits, ce qui pourrait nuire aux ventes. De plus, un rappel ou un retrait pourrait faire en sorte que la Société perde des revenus futurs ou que ses relations avec un ou plusieurs clients importants soient interrompues, et l'effet du rappel ou du retrait pourrait amener ses clients à ne plus vouloir acheter les produits

concernés ou non de Lassonde ou pourrait autrement nuire à sa capacité à faire croître ses affaires auprès de ces clients. De plus, la publicité autour de réclamations de la sorte pourrait nuire à sa réputation et à ses marques.

Une atteinte à la réputation ou à l'image de marque de Lassonde pourrait avoir une incidence défavorable sur ses relations avec ses parties prenantes de même que sur ses activités et sa Performance Financière.

La réputation de Lassonde auprès des parties prenantes et, par conséquent, celle de ses marques pourraient être entachées à la suite de décisions d'affaires controversées prises par la direction ou par ses partenaires d'affaires. En pareil cas, la confiance des parties prenantes en la Société, la perception de ce que représentent ses marques et sa relation avec ses clients et, subséquemment, la valeur de ses marques, pourraient diminuer considérablement même si les allégations à ce sujet ne devaient pas être fondées ou si ces questions n'avaient pas d'incidence importante sur ses activités.

Lassonde reconnaît qu'une saine gestion des enjeux ESG qui sont pertinents pour ses activités contribue de façon positive à la réputation de la Société. La Société a établi divers objectifs liés à l'ESG et a entrepris ou prévu des investissements en immobilisations et d'autres initiatives pour les mesurer et les suivre, accroître son efficacité énergétique et réduire ses émissions de GES, ses déchets et sa consommation d'eau. Rien ne garantit que ses initiatives en matière d'environnement et de développement durable seront viables et efficaces sur le plan économique ni que les avantages environnementaux prévus se concrétiseront. Il est possible que les changements nécessaires pour réduire les émissions polluantes ou les déchets générés ne soient pas réalisables ou que les coûts de réduction soient importants, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la réputation et les activités de la Société.

Une attention négative accrue de la part des médias traditionnels et non traditionnels et d'autres parties prenantes sur le rôle du marketing alimentaire et d'autres pratiques ESG pourrait nuire à l'image de Lassonde. Une atteinte à sa réputation ou à son image de marque pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, y compris sur sa capacité à embaucher et retenir des personnes de talent. Le risque d'atteinte à la réputation recoupe bon nombre d'autres risques auxquels la Société est exposée et peut donc exacerber ces risques.

Lassonde est exposée à divers risques financiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Taux de change

Lassonde est sensible aux fluctuations des taux de change puisqu'une partie de ses actifs, passifs, ventes et charges doivent être convertis en dollars canadiens aux fins de la présentation de l'information financière ou convertis en dollars canadiens pour s'acquitter de ses obligations libellées en dollars canadiens, y compris pour verser des dividendes à ses actionnaires. De plus, toute incidence favorable ou défavorable sur la rentabilité de la Société découlant des fluctuations des taux de change est susceptible de varier d'un exercice à l'autre. Les efforts déployés par la Société pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux de change pourraient ne pas porter leurs fruits. De plus, lorsque cette exposition est gérée au moyen d'un instrument dérivé, la Société peut tout de même subir des pertes importantes découlant de ces opérations, y compris être exposée au risque de crédit d'une contrepartie.

Taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie liés aux fluctuations de taux d'intérêt de ses obligations financières portant intérêt à des taux variables et au risque de juste valeur de ses obligations financières à taux fixe. De plus, des changements dans la solvabilité perçue de la Société pourraient augmenter ses coûts d'emprunt puisque, lors du refinancement d'un instrument d'emprunt, selon la disponibilité des fonds sur le marché, la marge à ajouter aux taux de référence de l'emprunt pourrait varier, influençant directement le taux d'intérêt payable par la Société.

Liquidité et crédit

Pour répondre à ses besoins de liquidités, Lassonde a accès à des capitaux à long terme et à court terme. Sa Performance Financière, les taux d'intérêt, la stabilité des institutions financières avec lesquelles elle fait affaires, la liquidité de l'ensemble des marchés financiers et l'état de l'économie mondiale, y compris l'industrie alimentaire, pourraient avoir une influence sur son accès aux capitaux, le coût de son financement à des conditions acceptables ou l'obtention d'un tel financement, ainsi que sa capacité à verser des dividendes dans le futur. En outre, la Société pourrait ne pas être en mesure, sans disposer d'un accès constant à des ressources en capital, de continuer à financer sa croissance interne et/ou à acquérir des entreprises complémentaires.

Les facilités de crédit de Lassonde contiennent des clauses qui imposent certaines restrictions à ses activités. Ces restrictions peuvent avoir une incidence sur sa capacité à exercer ses activités et peuvent restreindre sa capacité à tirer parti d'éventuelles occasions d'affaires lorsqu'elles se présentent. Les facilités de crédit obligent aussi la Société à respecter certaines clauses restrictives financières, comme le maintien de ratios minimums de couverture des charges fixes et de ratios de levier maximum. Le non-respect de l'une de ces clauses pourrait entraîner un cas de défaut, ce qui permettrait aux prêteurs de déclarer la totalité de l'encours de la dette comme étant exigible en plus des intérêts courus et impayés. Tout défaut de la part de la Société aux termes de l'une de ses facilités de crédit pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Dû aux risques auxquels elle est exposée, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir un niveau de flux de trésorerie suffisant pour lui permettre de rembourser le capital, de verser une prime si requise et de payer l'intérêt sur sa dette. Si ses flux de trésorerie et ses ressources en capital sont insuffisants pour financer ses obligations au titre du service de la dette, la Société pourrait être confrontée à de graves problèmes de liquidité et pourrait être forcée de réduire ou de reporter des investissements en immobilisations, de se départir d'actifs ou d'activités d'importance, d'obtenir du financement de nouvelles sources ou des capitaux propres supplémentaires de même que de restructurer ou de refinancer sa dette existante. La Société pourrait ne pas être en mesure de prendre de telles mesures de rechange, au besoin, ou de le faire à des conditions raisonnables sur le plan commercial et, même si elle y arrivait, ces mesures de rechange pourraient ne pas lui permettre de respecter ses obligations prévues au titre du service de la dette. Des perturbations touchant les marchés des capitaux et les liquidités disponibles pourraient également nuire à la capacité de Lassonde à financer ses activités ou limiter sa capacité à prendre de l'expansion. Les marchés du crédit nord-américains ont connu de la volatilité, des bouleversements et des perturbations en termes de liquidités qui ont occasionné un resserrement de l'accès aux marchés des capitaux et à d'autres sources de financement.

Le seul actif notable d'Industries Lassonde inc. est sa participation dans ses filiales en exploitation. La situation financière et les exigences opérationnelles de ses filiales en exploitation peuvent restreindre sa capacité à obtenir des liquidités de ces dernières. Les résultats provenant de ses filiales en exploitation ou les autres actifs disponibles de celles-ci pourraient ne pas être suffisants pour verser des dividendes, ou pour effectuer des distributions ou consentir des prêts afin de permettre à la Société de verser des dividendes sur ses actions ou de s'acquitter de ses obligations financières; la capacité à ces fins des filiales en exploitation de la Société est par ailleurs régie par les modalités de leurs facilités de crédit et est assujettie aux clauses restrictives prévus dans celles-ci.

Cours de l'action

Le cours de l'action de Lassonde pourrait être volatil. De plus, la volatilité des cours et des volumes de négociation sur les marchés boursiers peut avoir un effet marqué sur le cours de son action, souvent pour des raisons autres que sa Performance Financière. Le cours et les volumes de négociation de l'action de Lassonde pourraient diminuer si un ou plusieurs analystes en valeurs mobilières ou du secteur abaissaient la cote des actions de Lassonde, formulaient des commentaires défavorables sur la Société, son secteur ou ses activités, cessaient de couvrir Lassonde ou omettaient de publier régulièrement des rapports sur celle-ci, son secteur ou ses activités. Les périodes de volatilité du marché en général et du cours des titres d'une société pourraient mener à des litiges en valeurs mobilières. De tels litiges, s'ils sont intentés contre la Société, pourraient engendrer des coûts significatifs et détourner l'attention de la direction et ses ressources.

La Société a établi un régime incitatif à long terme à l'intention des cadres supérieurs. Ce régime prévoit des attributions d'unités d'action restreintes (« UAR ») et de droits à la plus-value d'actions (« DPVA »), dont les valeurs sont liées au rendement des actions de la Société. Pour atténuer une partie de l'effet des fluctuations du cours des actions sur la juste valeur du régime incitatif à long terme, la Société a contracté des swaps sur le rendement total. Les swaps sur le rendement total ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture, ce qui pourrait donner lieu à des fluctuations des résultats d'exploitation de la Société pendant la période d'acquisition. Enfin, lorsque cette exposition est gérée au moyen d'un instrument dérivé, la Société peut tout de même subir des pertes importantes découlant des opérations effectuées à l'aide de cet instrument, y compris être exposée au risque de crédit d'une contrepartie.

Obligations au titre des prestations de retraite

La Société gère des régimes de retraite à prestations définies. Les cotisations visant à financer les régimes à prestations définies sont fondées sur des évaluations actuarielles, qui sont elles-mêmes fondées sur des hypothèses et des estimations à l'égard de l'existence à long terme des régimes, y compris des hypothèses relatives à l'inflation, au rendement des placements, à la mortalité et aux taux d'actualisation utilisés pour déterminer les passifs au titre des régimes. Les résultats réels des évaluations actuarielles peuvent être différents des attentes. La Société ne peut prévoir si l'évolution des marchés ou de la conjoncture économique, les changements aux lois et aux règlements sur les régimes de retraite ou d'autres facteurs se traduiront par une augmentation de ses charges de retraite ou de ses passifs au titre des régimes ou de ses obligations de financement, ce qui aurait comme conséquence de requérir des fonds qu'elle aurait autrement utilisés à d'autres fins. Des hausses des passifs nets au titre des régimes ou des cotisations futures pourraient avoir une incidence négative sur la Performance Financière de la Société.

Risque de crédit de clients

Lassonde consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Les états financiers consolidés tiennent compte des pertes de crédit attendues, lesquelles sont estimées par la direction selon l'expérience passée et son évaluation de l'environnement économique actuel. L'incapacité à évaluer correctement les répercussions de la conjoncture économique ou de tout autre facteur pertinent sur la solvabilité de sa clientèle en général ou sur les affaires d'un client en particulier pourrait entraîner la radiation de montants qui auraient été autrement recouvrables par la Société et, dans une certaine mesure, la réduction de valeur des stocks destinés à ce client. Bien que les filiales canadiennes de la Société souscrivent une assurance-crédit pour la plupart de leurs ventes effectuées à l'extérieur du Canada et que ses filiales américaines souscrivent une assurance-crédit pour la plupart des ventes qu'elles réalisent, rien ne garantit que les dommages liés aux pertes de crédit ne dépassent pas sa couverture. Enfin, le moment des recouvrements d'assurance pourrait ne pas correspondre au moment de la perte monétaire.

Les activités de Lassonde pourraient être touchées par des facteurs et des conditions macroéconomiques et, en conséquence, avoir une incidence négative sur sa Performance Financière.

La détérioration des conditions macroéconomiques générales pourrait avoir une incidence négative sur les activités de Lassonde en raison des répercussions sur ses fournisseurs, ses clients et ses coûts d'exploitation. De nombreux facteurs indépendants de la volonté de Lassonde, dont une détérioration généralisée de la conjoncture économique, une période de récession prolongée ou des difficultés financières ou opérationnelles affectant certains de ses fournisseurs, pourraient nuire à la capacité de ces derniers et de Lassonde à vendre des produits à des conditions favorables. En outre, en période d'incertitude économique ou dans un contexte économique défavorable, les consommateurs peuvent acheter moins de produits de marque Lassonde, acheter plus de produits moins chers ou de marque privée voire même renoncer à certains achats. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de transférer la hausse de ses coûts à ses clients. De plus, les clients de la Société pourraient chercher à réduire leurs stocks en réponse à cette conjoncture économique. L'ensemble de ces tendances macroéconomiques, dont la durée et la gravité sont très incertaines, changent rapidement le secteur du commerce de détail. Même si la direction a fait des estimations et posé des hypothèses fondées sur les renseignements actuels, les résultats réels pourraient différer considérablement compte tenu de l'incertitude de ces facteurs et pourraient nécessiter d'apporter des modifications à ces estimations et hypothèses dans l'avenir.

La Société est exposée à d'autres risques opérationnels, notamment la dépréciation des actifs, l'assurabilité, les stocks et les contrôles internes, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Dépréciation des actifs

La Société procède à une évaluation annuelle de la dépréciation du goodwill et de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et, au besoin, des autres actifs à long terme. Si les résultats de ces évaluations devaient démontrer que la juste valeur de ces actifs était inférieure à leur valeur comptable, il pourrait être nécessaire de comptabiliser une charge de dépréciation du goodwill ou des actifs à long terme, et le montant de la charge de dépréciation pourrait être important. Parmi les facteurs qui pourraient entraîner une dépréciation, on compte, notamment, i) les conditions macroéconomiques, la concurrence accrue, la perte de parts de marché et/ou d'autres facteurs causant une baisse de la demande pour les produits de la Société, ii) la hausse des coûts des intrants, iii) la baisse des prix des produits de la Société ou l'augmentation des dépenses de marketing en raison de la concurrence accrue et/ou d'autres facteurs indépendants de sa volonté; iv) des perturbations considérables des activités de la Société à la suite d'événements internes et externes, v) la non-réalisation des objectifs de productivité prévus ou la baisse du rendement financier par rapport aux résultats prévus précédemment; et vi) des changements aux taux d'actualisation applicables, qui pourraient varier en raison de facteurs comme les fluctuations des taux d'intérêt sans risque, les modifications des taux d'intérêt sur le marché en général, la volatilité du marché bêta et les changements dans la vision de la direction du risque anticipé, entre autres choses. Étant donné que plusieurs facteurs peuvent influencer sur l'établissement de la juste valeur de son goodwill, de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses autres actifs à long terme, la Société n'est pas capable de prédire si le goodwill ou les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie subiront une dépréciation dans l'avenir. Une telle dépréciation mènerait à la comptabilisation d'une charge sans effet de trésorerie dans les états consolidés des résultats de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats d'exploitation et augmenter son taux d'imposition effectif.

L'assurabilité des réclamations

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses actions et réclamations ainsi qu'à divers risques liés à son exploitation. La Société limite son exposition à ces risques en s'assurant contre des risques de réclamations liées à ses activités lorsqu'une telle protection est disponible à des taux et à des conditions acceptables. Il est difficile, voire impossible, d'assurer certains risques au moyen des programmes d'assurance prévus à cette fin. Bien que la Société soit d'avis que l'étendue de la protection conférée par sa couverture d'assurance est conforme à la pratique dans le secteur, et même si elle revoit annuellement les modalités et les limites de son assurance, rien ne garantit que les dommages liés à des sinistres ou des réclamations et les coûts relatifs soient assurés ou ne dépassent pas les couvertures obtenues puisque les polices d'assurance prévoient des exclusions, des franchises et des plafonds, et que toute réclamation présentée aux termes d'une police d'assurance peut être assujettie à de telles limites. Si la Société devait assumer des obligations monétaires importantes ou si ses activités commerciales étaient interrompues pendant une longue période, elle pourrait devoir encourir des coûts importants et subir des pertes. De plus, à l'avenir, la protection conférée par l'assurance pourrait ne pas être offerte ou ne pas l'être à des conditions et à des primes acceptables sur le plan commercial. Enfin, le moment des recouvrements des montants prévus dans l'assurance pourrait ne pas correspondre au moment de la perte monétaire.

Stocks

La Société est exposée à des risques liés aux stocks qui peuvent avoir une incidence défavorable sur son résultat d'exploitation en raison notamment des variations des coûts des intrants sur le marché, de l'évolution de la demande des consommateurs, du caractère saisonnier de certains produits, de la durée de conservation limitée des produits et d'autres facteurs. Les stocks excédentaires ou désuets qui ne peuvent être vendus de façon rentable ou l'augmentation des niveaux de pertes relatives aux stocks réguliers pourraient donner lieu à une réduction de valeur des stocks.

Contrôles internes

L'exactitude de l'information financière communiquée par Lassonde dépend de l'efficacité de son CIIF, étant donné que celui-ci ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers et qu'il pourrait ne pas prévenir ou détecter certaines inexactitudes en raison de ses limites intrinsèques. Ces limites comprennent, notamment, la possibilité d'une erreur humaine, le caractère inadéquat ou le contournement des contrôles et la fraude. Si la Société ne maintient pas un CIIF efficace ou ne conçoit pas et ne met pas en œuvre des contrôles visant la divulgation de l'information financière et d'autres contrôles suffisants pour fournir une assurance raisonnable quant à la justesse de la préparation et de la fiabilité de ses états financiers et autre information pertinente, y compris en ce qui concerne les contrôles effectués par des tiers, elle pourrait ne pas être en mesure de détecter en temps opportun un détournement des actifs de la Société ou une attribution ou utilisation de fonds inappropriée, et pourrait être incapable d'émettre les rapports financiers requis ou de communiquer d'autres informations de manière exacte et en temps opportun. Les états financiers de la Société pourraient faire l'objet d'un retraitement et, le cas échéant, la Société pourrait être exposée à d'autres risques et incertitudes, notamment le risque accru d'être visée par des procédures judiciaires ou de subir un examen par les autorités réglementaires. Les coûts engagés pour se défendre contre de telles procédures judiciaires ou mesures administratives pourraient être élevés. De plus, la Société pourrait se voir imposer des jugements de nature monétaire, des pénalités ou d'autres sanctions.

La Société est exposée à d'autres risques juridiques et réglementaires qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Questions d'ordre réglementaire

La production et la distribution de produits alimentaires de même que l'impact de ces activités sur l'environnement sont assujettis aux lois, règlements, règles et politiques d'autorités publiques ainsi qu'aux contextes sociaux, économiques et politiques propres aux endroits où Lassonde exerce ses activités. La réglementation gouvernementale a aussi une incidence sur les impôts et les taxes, les coûts des soins de santé, la consommation d'énergie, le commerce international, l'immigration et d'autres questions liées à la main-d'œuvre, qui peuvent tous avoir une influence directe ou indirecte sur les activités de la Société ou celles de ses clients ou fournisseurs. Des modifications à ces lois ou règlements, ou l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient augmenter les coûts d'exploitation de la Société, de ses clients ou de ses fournisseurs, ou restreindre leurs activités. L'impact d'une modification de ces lois ou règlements, ou de leur interprétation, dépendrait de la capacité de la Société à s'y conformer et à assumer les coûts requis à cette fin. En outre, le cadre législatif et réglementaire en matière de protection de la vie privée et des données continue d'évoluer dans les juridictions où la Société exerce ses activités, et les autorités gouvernementales s'attardent de plus en plus à ces enjeux, ce qui pourrait influencer ses activités. L'incapacité à se conformer à ces lois et à ces règlements ou à protéger de toute autre façon les données personnelles contre un accès ou tout autre traitement non autorisé pourrait entraîner des réclamations, des enquêtes, des dommages à la réputation de Lassonde, des amendes ou des pénalités.

Réclamations et litiges

Lassonde est exposée à des risques liés à des réclamations d'ordre juridique ou fiscal ou à d'autres mesures d'application de la réglementation. La Société exerce ses activités dans un contexte nord-américain où les cadres juridique, fiscal et réglementaire sont en constante évolution. Les mesures prises par ses employés, sous-traitants ou mandataires qui contreviennent aux politiques et aux procédures de la Société pourraient provoquer des déficiences dans ses contrôles internes ou autres contrôles ou entraîner des violations, involontaires ou autres, des lois et des règlements. Lassonde pourrait être à l'avenir une partie défenderesse à divers litiges et procédures judiciaires pouvant porter entre autres sur la qualité et la sécurité des aliments, l'emballage, l'étiquetage des produits, la publicité fausse ou trompeuse, la protection des consommateurs, les affaires commerciales, les pratiques d'emploi, les pratiques en matière de santé et de sécurité, les blessures et les dommages matériels, les délits civils, la propriété intellectuelle, la protection ou la sécurité des données, la concurrence, les communications d'information prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, les questions fiscales ou d'assurance, le recyclage, le développement durable et les principes ESG. La Société pourrait se voir imposer dans le cadre de tels litiges des sanctions civiles et pénales qui pourraient être importantes. La Société établit des réserves au besoin en fonction d'évaluations et d'estimations conformément à ses méthodes comptables. Les résultats ou les pertes réels peuvent différer sensiblement des évaluations et des estimations. Même si une réclamation est rejetée, est sans fondement ou n'est pas menée à terme, les coûts engagés pour y répondre, y compris les sommes dépensées et le temps investi par la direction, pourraient avoir une incidence défavorable sur la Société. Toute publicité négative découlant d'allégations soulevées dans le cadre de poursuites ou de procédures judiciaires pourrait aussi porter préjudice à la réputation de Lassonde.

Propriété intellectuelle

Étant donné que la Société développe, fabrique et commercialise des produits alimentaires, elle mise non seulement sur la qualité de ses produits, mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. De plus, comme l'innovation fait partie de la stratégie de croissance de la Société, ses équipes de recherche et de développement mettent au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. Par conséquent, la Société prend des mesures pour protéger, conserver et faire respecter sa propriété intellectuelle, y compris ses marques de commerce et son savoir-faire. La Société pourrait devoir intenter des poursuites pour protéger ses droits, ce qui pourrait l'obliger à engager des coûts importants. L'incapacité de la Société à protéger sa propriété intellectuelle ou les coûts engagés à cette fin pourraient avoir une incidence négative sur ses activités.

La Société est exposée à d'autres risques géopolitiques et à d'autres risques à grande échelle, comme les risques de conflits ou de pandémie, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et sa Performance Financière.

Conflits

Même si Lassonde n'a pas d'actifs en Russie, en Biélorussie ou en Ukraine, sa chaîne d'approvisionnement a subi, et pourrait continuer de subir, les effets négatifs du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conflit et les mesures restrictives à l'encontre de la Russie (par divers pays dont le Canada et les États-Unis) pourraient exacerber un certain nombre de risques, notamment : les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'aggravation des pénuries ou la hausse des prix de l'énergie, en particulier du pétrole et du gaz naturel, la difficulté d'approvisionnement en matières premières et emballages importants pour la Société (notamment le concentré de pomme, la résine PET et les emballages en carton multicouches), ainsi que l'effet haussier sur leur prix et l'augmentation des menaces de cybersécurité. La Société suit aussi de près l'évolution de la situation à Taïwan, car toute détérioration de la situation dans cette région du monde pourrait avoir un effet marqué sur la capacité de la Société à se procurer certaines matières premières essentielles, à des conditions et à des coûts acceptables, si tant est qu'elles soient disponibles. La conjoncture politique et les conditions sociales sur les marchés où les matières premières de la Société sont achetées et ses produits, vendus, ont été, et pourraient continuer d'être difficiles à prévoir.

Pandémie

L'écllosion de COVID-19 en 2020 a créé une crise sanitaire et économique d'une ampleur sans précédent, affectant les économies mondiales et les marchés financiers. Bien que la situation en Amérique du Nord se soit grandement améliorée, la Société continue d'être à l'affût des changements potentiels quant à la disponibilité de la main-d'œuvre et des ressources, quant aux interventions gouvernementales dans les activités des entreprises ou quant à une modification de la demande pour ses produits. Il demeure impossible d'en évaluer la probabilité d'occurrence, car il n'existe toujours aucune estimation fiable de la durée de la crise ainsi que de la vitesse de propagation du virus en raison des nouveaux variants. L'impact à long terme sur les clients de la Société est également impossible à évaluer, car la Société n'a pas connu de situation comparable dans un passé récent.

20 Instruments financiers et exposition aux risques financiers

20.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison des fluctuations de taux d'intérêt de ses obligations financières portant intérêt à des taux variables et au risque de juste valeur en raison de ses obligations financières à taux fixe.

De plus, lors du refinancement d'un instrument d'emprunt, selon la disponibilité des fonds sur le marché et le risque relatif de la Société perçu par les prêteurs, la marge à ajouter aux taux de référence, comme le taux CDOR, le taux LIBOR et les taux préférentiels, pourrait varier, influençant directement le taux d'intérêt payable par la Société.

La Société cherche à maintenir une combinaison appropriée d'obligations financières à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. À cet effet et pour convertir de façon synthétique l'exposition aux taux d'intérêt, elle utilise des instruments dérivés qui prennent la forme de swaps de taux d'intérêt.

Relativement à ses obligations financières à taux variable, les flux de trésorerie subiraient une incidence négative en cas d'augmentation des taux de référence alors qu'elle serait positive relativement aux swaps de taux d'intérêt. Une diminution de ces mêmes taux aurait une incidence contraire et d'amplitude similaire.

L'utilisation d'un financement à terme est principalement liée aux obligations à long terme de la Société découlant de l'acquisition d'actifs à long terme et de regroupements d'entreprises. Les crédits rotatifs sont utilisés principalement pour financer le fonds de roulement de la Société et fluctuent essentiellement selon des facteurs saisonniers spécifiques à la Société. La Société peut également utiliser ses crédits rotatifs en ajout au financement à terme dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si elle juge qu'elle sera en mesure de rembourser cette somme à moyen terme.

Au 31 décembre 2022, la Société possédait des swaps de taux d'intérêt, d'un notionnel total de 65,0 millions \$ US (65,0 millions \$ US au 31 décembre 2021), visant à couvrir l'effet des fluctuations futures des taux d'intérêt LIBOR, applicables à l'emprunt à terme et au crédit rotatif CA, sur les flux monétaires de la Société. Ces swaps font l'objet de la comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2022, la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt s'établissait, sur une base nette, à 0,8 million \$ (juste valeur négative nette totale de 0,2 million \$ au 31 décembre 2021). Elle est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique Instruments dérivés.

Selon les soldes des emprunts à taux variable et les swaps de taux d'intérêt de la Société au 31 décembre 2022, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait eu un effet défavorable de 863 000 \$ sur le résultat net et un effet favorable de 162 000 \$ sur les autres éléments du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Une diminution de 1 % des

taux d'intérêt aurait eu une incidence contraire et d'amplitude similaire sur le résultat net et les autres éléments du résultat global de la Société.

20.2 Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société, en raison de la variation des taux de change, à une baisse ou à une augmentation :

- De la valeur de ses instruments financiers, principalement de la trésorerie et des équivalents de la trésorerie, des autres éléments du fonds de roulement, de la dette à long terme et des soldes intersociétés libellés en monnaies étrangères;
- De ses investissements nets dans ses établissements à l'étranger puisqu'ils utilisent comme monnaie fonctionnelle le dollar américain; et
- De la valeur des transactions libellées en monnaies étrangères effectuées par les entités qui ont le dollar canadien comme monnaie fonctionnelle, soit :
 - Les achats de matières premières et fournitures ainsi que d'équipements libellés en monnaies étrangères effectués par les filiales canadiennes; et
 - Les ventes libellées en monnaies étrangères effectuées par les filiales canadiennes.

Le risque de change est géré conformément à la politique de gestion du risque de change de la Société. L'objectif visé par cette politique est d'atténuer l'incidence de la fluctuation des taux de change sur le résultat net de la Société ainsi que sur certaines acquisitions d'immobilisations et dettes libellées en monnaies étrangères. Selon cette politique, la Société est tenue d'identifier, par secteur géographique, toute exposition potentielle au risque de change découlant de ses activités. Toujours selon cette même politique, il est strictement interdit d'effectuer des opérations de change à des fins spéculatives.

Pour atténuer le risque de change, la Société utilise diverses stratégies dans le cadre de ses activités, y compris l'utilisation d'instruments dérivés et de techniques de gestion des couvertures naturelles. La stratégie de couverture de ce risque est effectuée par un service de trésorerie centralisé.

Au 31 décembre 2022, des contrats de change à terme visant la couverture des fluctuations des taux de change relatifs aux paiements futurs libellés en monnaies étrangères étaient en vigueur pour un montant de 287,1 millions \$ selon leurs taux de change contractuels (157,1 millions \$ au 31 décembre 2021). Ces contrats obligent la Société à acheter des devises à des taux prédéterminés et, lorsque désignés à cet effet, font l'objet de la comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2022, la juste valeur positive des contrats s'établissait, sur une base nette, à 5,9 millions \$ (juste valeur positive nette totale de 0,6 million \$ au 31 décembre 2021). Elle est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique Instruments dérivés.

Selon les soldes au 31 décembre 2022 des instruments financiers de la Société libellés en monnaies étrangères, excluant les soldes des établissements à l'étranger, et selon les contrats de change à terme en vigueur à cette date, toutes choses étant égales par ailleurs, une appréciation des taux de change des monnaies étrangères raisonnablement possible de 0,05 \$ par unité de monnaie étrangère aurait eu un effet favorable de 1 867 000 \$ sur le résultat net et un effet favorable de 4 378 000 \$ sur les autres éléments du résultat global. Une dépréciation des taux de change des monnaies étrangères raisonnablement possible de 0,05 \$ par unité de monnaie étrangère aurait eu une incidence contraire et d'amplitude similaire sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

20.3 Risque de prix

Risque de prix des matières premières

Pour atténuer l'effet des fluctuations de prix de certaines matières premières, la Société contracte occasionnellement des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2022, la Société ne possédait pas de contrat à terme sur le jus d'orange concentré surgelé (« FCOJ »). Au 31 décembre 2021, la Société possédait des contrats à terme sur le FCOJ. Ces contrats à terme faisaient l'objet de la comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2021, la juste valeur positive de ces contrats à terme s'établissait, sur une base nette, à 0,2 million \$. Elle est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique Instruments dérivés.

Autre risque de prix

Pour atténuer l'effet des fluctuations du cours des actions de catégorie A à droit de vote subalterne de la Société sur la juste valeur du régime incitatif à long terme, la Société a contracté des swaps sur le rendement total de ces mêmes actions. Les swaps sur le rendement total ne font pas l'objet de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur négative de ces swaps s'établissait, sur une base nette, à 0,3 million \$ (juste valeur négative nette totale de moins de 0,1 million \$ au 31 décembre 2021). Elle est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique Instruments dérivés.

Selon les attributions effectuées dans le cadre du régime incitatif à long terme et les swaps sur le rendement total au 31 décembre 2022, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de 10 % du cours des actions de catégorie A à droit de vote subalterne de la Société aurait eu un effet favorable de 222 000 \$ sur le résultat net, alors qu'une diminution de 10 % aurait eu un effet défavorable de 247 000 \$ sur le résultat net de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les lecteurs trouveront des informations plus détaillées sur les instruments financiers et la gestion des risques qui y sont liés aux notes 11 et 25 des états financiers consolidés de la Société.

21 Hypothèses et estimations comptables significatives

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges dans les états financiers consolidés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs éventuels. Ces hypothèses et ces estimations sont évaluées continuellement et sont basées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, incluant les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourraient donc différer de celles-ci.

Des explications quant aux principales hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

Évaluation des revenus tirés de la vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits sont constatés au montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit. Ce montant comprend des déductions pour rabais ou redevances dont l'établissement requiert, dans certains cas, des hypothèses fondées sur des estimations basées sur l'historique et l'expérience de la Société.

Évaluation des impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales des divers territoires où la Société exerce ses activités.

Des hypothèses et estimations sont émises afin de déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisé, d'après l'échéancier probable et le niveau du résultat imposable futur de la Société ainsi que les stratégies fiscales futures. Le montant total des actifs d'impôt différé peut être réduit si les estimations du résultat imposable futur prévu et des avantages attendus des stratégies fiscales sont revues à la baisse, ou en cas d'adoption de modifications des lois fiscales qui limitent, en temps ou en ampleur, la capacité de la Société à utiliser des avantages fiscaux futurs.

Le recours au jugement est également nécessaire pour évaluer l'incidence des interprétations, des lois et règlements fiscaux, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable de l'impôt à recouvrer, de l'impôt exigible ainsi que des actifs et passifs d'impôt différé.

Évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives

Les paiements de location futurs utilisés pour calculer la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative comprennent les paiements relatifs aux options de prolongation, de résiliation ou d'achat dont l'exercice par la Société est raisonnablement certain. La détermination de l'avantage économique à exercer ces options requiert l'usage d'hypothèses et d'estimations telles que l'utilisation prévue du bien loué et les conditions futures du marché. La prise en compte ou non des paiements relatifs aux options de prolongation, de résiliation ou d'achat peut avoir une incidence significative sur la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative. Afin d'évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location futurs, la Société doit déterminer son taux marginal d'emprunt lorsque le taux implicite du contrat ne peut être déterminé facilement.

Évaluation des actifs et passifs au titre des prestations définies

L'évaluation par la Société des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et du calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, le taux de croissance attendu des salaires, le taux d'indexation des rentes servies ainsi que la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des prestations des régimes à prestations définies porté en résultat net et en autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net au titre des prestations définies présenté à l'état consolidé de la situation financière.

Les évaluations actuarielles pour fins de capitalisation ont été effectuées en date des 31 décembre 2020, 1^{er} janvier 2021 et 30 septembre 2022, selon les régimes. Ces évaluations actuarielles sont effectuées à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance attendu des salaires, le taux d'indexation des rentes servies ainsi que la table de mortalité. Des changements apportés à ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les coûts et obligations au titre des prestations définies. Au cours de l'exercice 2021, la Société a capitalisé 6,6 millions \$ dans ses régimes à prestations définies alors qu'au cours de l'exercice 2022, elle a retiré un montant net de 4,9 millions \$ de ses régimes à prestations définies.

Évaluation d'actifs non financiers

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la juste valeur des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquels est affecté le goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres tels que les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables; il requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle. Les tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation future des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles et incorporelles. Aucune perte de valeur relative aux tests de dépréciation n'a été comptabilisée en 2021 et 2022.

22 Adoption de normes IFRS

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le 1^{er} janvier 2022, la Société a adopté la version modifiée de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'adoption de la version modifiée de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 1 Présentation des états financiers

Le 31 décembre 2022, la Société a adopté de façon anticipée la version modifiée de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

La version modifiée de la norme exige que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. La Société a appliqué cette modification de manière prospective. L'adoption de la version modifiée n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, sauf au niveau des divulgations sur les méthodes comptables présentées à la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

23 Modifications comptables futures

IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a modifié la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » afin de clarifier la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable.

Ces modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Société estime que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 12 Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a modifié la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » afin de restreindre la portée de l'exemption de comptabilisation de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles d'une même valeur.

Ces modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Société estime que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 Présentation des états financiers

En janvier 2020 et en octobre 2022, l'IASB a modifié la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » afin d'établir une approche plus générale à l'égard du classement des passifs, fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de clôture et afin de clarifier le classement des emprunts et autres passifs financiers qui ont des clauses restrictives auxquelles une entité doit se conformer.

Ces modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Société estime que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

24 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Société achète, auprès d'entités contrôlées par le président du Conseil, des pommes à des fins de transformation. Ces achats qui ont totalisé 0,2 million \$ en 2022 sont effectués à des termes et conditions similaires aux achats effectués auprès de producteurs externes non liés.

Les transactions entre parties liées sont présentées à la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

25 Contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »)

La chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information, au sens du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ils sont assistés dans cette responsabilité par le comité de divulgation, lequel est composé des principaux dirigeants de la Société. Le comité de divulgation requiert d'être totalement informé de tout fait significatif touchant la Société afin de pouvoir évaluer ces renseignements et déterminer leur importance ainsi que le moment opportun de divulgation d'un communiqué le cas échéant. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, ceux-ci ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et peuvent ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude en raison des limites inhérentes qu'ils comportent.

Sous la supervision de la chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, la direction a procédé à l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures liés à la préparation de documents d'information, y compris le présent rapport de gestion, la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations. En se fondant sur cette évaluation, la chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2022 et, plus spécifiquement, que la conception de ces contrôles et procédures fournit une assurance raisonnable que les informations significatives relatives à la Société leur sont communiquées, analysées et traitées pendant la période de préparation de ces documents d'information.

26 Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Tout le système de contrôle interne comporte des limites inhérentes; en conséquence, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et peuvent ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude.

Sous la supervision de la chef de la direction et du chef de la direction financière, la direction a procédé à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 en utilisant le cadre de référence du « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (COSO). En fonction des résultats de cette évaluation, la chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que le CIIF était efficace au 31 décembre 2022.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, il n'y a pas eu de modification aux contrôles internes à l'égard de la publication de l'information financière qui aurait eu une incidence significative ou qui aurait raisonnablement été susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la Société à l'égard de la publication de l'information financière.

31 mars 2023